

Compiègne

Crépy-en-Valois

Villers-Cotterêts

Creil

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

Betz

Senlis

Nanteuil-le-Haudouin

Paris

Meaux

20



	Avant-propos	3
01	Le service <b>développement économique</b>	4
02	La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation et la Mission locale ( <b>MIEF</b> )	10
03	Le Schéma de Cohérence Territoriale ( <b>SCoT</b> )	11
04	Le suivi et l'avis de l'intercommunalité sur les <b>projets d'aménagement</b>	14
05	Le Pays du <b>Sud de l'Oise</b>	18
06	Les services <b>à la population</b>	20
07	La gestion des <b>déchets ménagers</b>	23
08	<b>L'eau et l'assainissement</b>	24
09	Les équipements <b>sportifs</b>	26
10	Le soutien à <b>la vie associative</b>	27
11	L'animation <b>culturelle</b>	28
12	Le développement <b>touristique</b>	30
13	Le soutien aux <b>communes</b>	31
14	<b>Organigramme</b>	
	- <b>Les instances</b> de la CCPV - <b>Les compétences</b> de la CCPV	32
15	Les services <b>administration générale, finances, personnel</b>	34
16	<b>La communication</b> externe	35
	<b>Infos</b> pratiques	36

# avant-propos

Chaque année, l'essentiel de l'activité de notre communauté de communes est retracé par les services dans le traditionnel rapport.

À travers la lecture de ces quelques pages, nous pensons vous faire prendre la mesure de l'importance et de la diversité des sujets traités par votre établissement public de coopération intercommunale du Pays de Valois.

Importance vis-à-vis des missions accomplies pour ses habitants et ses entreprises ; diversité des tâches qui nous incombent pour les objectifs fixés par le projet de territoire et les statuts en vigueur depuis 1997. Les deux sont en cours d'actualisation, à la suite du Schéma de Cohérence Territoriale arrêté en septembre 2010, et mis à enquête publique en 2011.

L'année 2010 aura été marquée principalement par l'ouverture du Centre aquatique intercommunal du Valois, à Crépy, très attendu des Valoisien et qui répond aux besoins déterminés lors de sa programmation, il y a quelques années. Cet équipement participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants, à l'attractivité du territoire et au développement de son identité.

D'autres projets ont poursuivi leur chemin... La zone d'activité économique intercommunale à Nanteuil-le-Haudouin, avec ses travaux d'aménagement pour l'installation de la première entreprise en juin 2011 ; l'avancement de la Voie verte en aménageant le délaissé ferroviaire Ormoy-Villers/Mareuil-sur-Ourcq.

À ces grands projets s'ajoutent évidemment les compétences exercées depuis sa naissance par la CCPV, en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'environnement, avec l'aboutissement du schéma directeur d'alimentation en eau potable, ainsi que l'éducation et l'animation en termes de loisirs sportifs par le biais des gymnases ou culturels, axés sur la musique, ou encore le chantier d'insertion professionnelle, le transport à la demande Valois mobilité..., sans oublier notre importante participation financière aux centres de secours.

N'oublions pas non plus en dernière partie du rapport le socle constitué par les services fonctionnels transversaux (comptabilité, personnel...) sur lesquels s'appuie l'ensemble des activités de la CCPV.

À tous, très bonne lecture.

# sommaire





# 01



## Les aides à la création / reprise d'entreprises

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) accueille et informe gratuitement les porteurs de projets de son territoire sur tous les aspects de la création et de la reprise d'entreprises. Elle se propose comme premier contact dans la réalisation de ces projets. De la naissance de l'idée, à l'étude de marché et au montage du business plan, la CCPV accompagne ces créateurs ou repreneurs d'entreprises sur les méthodes les plus adaptées.

Afin de leur permettre un accompagnement complet, la CCPV travaille en étroite collaboration avec la plateforme Oise-Est Initiative. Elle peut ainsi proposer des financements complémentaires dans l'élaboration du projet grâce à des prêts d'honneur (prêt à taux zéro sans garantie).

La CCPV aide également les futurs entrepreneurs dans leur recherche de locaux d'entreprises grâce à sa pépinière d'entreprises, l'Espace Valois Entreprendre, et au Bâtiment Industriel Locatif géré par la commune de Crépy-en-Valois.

# Le service développement économique

## DES POSSIBILITÉS DE PRÊT À TAUX ZÉRO SANS GARANTIE

En 2010, la CCPV a accueilli et accompagné dans leur parcours cinquante-quatre créateurs ou repreneurs d'entreprises.

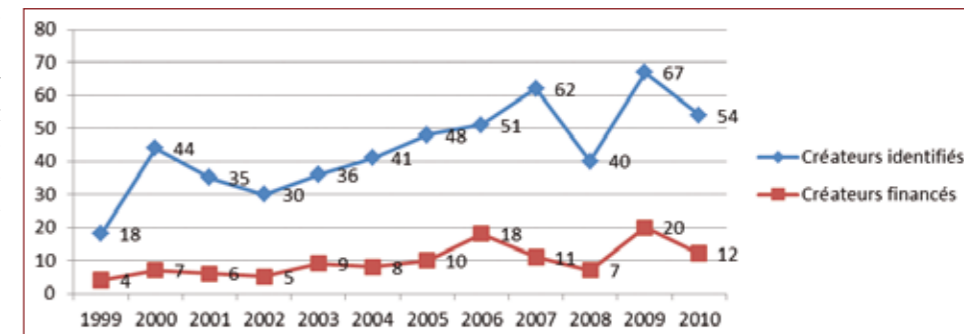
Grâce à l'adhésion à Oise-Est Initiative, onze porteurs de projets ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur pour conforter leur apport personnel et ainsi faciliter leurs démarches auprès des banques. Au total, l'année dernière, l'action de la CCPV a contribué à la création ou au maintien de vingt emplois sur le Valois.

En plus du prêt d'honneur classique de Oise-Est Initiative, l'État a mis en place un autre prêt à taux zéro, géré lui aussi par la plateforme d'initiative locale : le prêt NACRE. Les conditions d'obtention de ce prêt ont permis à la CCPV d'aider à la mise en place de projets avec des besoins financiers plus faibles mais tout aussi importants pour le développement du territoire.

Les porteurs de projets ont reçu leur prêt d'honneur lors de la manifestation "Ils entreprennent dans le Valois".  
© CCPV



L'évolution de l'activité de la Communauté de Communes du Pays de Valois



> Les porteurs de projets ayant bénéficié d'un prêt d'honneur en 2010

Activité	Commune	Nature du projet	Emplois créés ou pérennisés	Montant du prêt d'honneur
Maraîchage biologique	MORIENVAL	Création	1	OEI : 8 000 € Nacre : 5 000 €
Location de matériels pour événements	CRÉPY-EN-VALOIS (BIL)	Création	1	OEI : 8 000 €
Boucherie	CRÉPY-EN-VALOIS	Création	2	OEI : 8 000 €
Plomberie et chauffage	CRÉPY-EN-VALOIS	Création	1	OEI : 8 000 €
Menuiserie-Ebénisterie	FRESNOY-LA-RIVIÈRE	Création	1	OEI : 8 000 €
Restauration	FRESNOY-LA-RIVIÈRE	Création	1	Nacre : 8 000 €
Mercerie	CRÉPY-EN-VALOIS	Reprise	1	Nacre : 8 000 €
Agence matrimoniale	LE PLESSIS-BELLEVILLE (EVE)	Création	1	Nacre : 8 000 €
Magasin d'optique	CRÉPY-EN-VALOIS	Création	1	OEI : 8 000 €
Fabrication de bûches reconstituées	CRÉPY-EN-VALOIS	Développement	9	OEI : 12 000 € Bonus éco-activité : 3 000 €
Entreprise de dessins techniques et conception	CRÉPY-EN-VALOIS	Création	1	Nacre : 2 000 €
<b>Total</b>			<b>20</b>	<b>OEI : 60 000 €</b> <b>Nacre : 31 000 €</b> <b>Bonus éco-activité : 3 000 €</b>

## DES OPPORTUNITÉS IMMOBILIÈRES

### L'Espace Valois Entreprendre (EVE) : une pépinière d'entreprises

Depuis 2000, la CCPV offre les services d'une pépinière d'entreprises située au sein du centre d'affaires EGB au Plessis-Belleville : l'Espace Valois Entreprendre. Ce dispositif est destiné à l'accueil de jeunes entreprises dans des locaux équipés et loués à des tarifs privilégiés.

Cette pépinière comporte treize bureaux. Au cours de l'année, deux nouvelles entreprises ont intégré l'EVE et cinq l'ont quitté. Ces mouvements portent à six le nombre d'entreprises hébergées au sein de la pépinière. Deux d'entre elles louent deux bureaux afin d'offrir de meilleures conditions de travail à leurs salariés.

En 2010, l'Espace Valois Entreprendre a fêté ses 10 ans. À cette occasion, les partenaires de la création d'entreprises ont été invités à visiter les locaux et à découvrir les entrepreneurs hébergés au sein de la pépinière. Cet événement a également permis une rencontre entre des anciens créateurs de la pépinière et les « pépins ».

> Les créateurs d'entreprise présents dans l'Espace Valois Entreprendre en 2010

SOCIÉTÉ	STATUT	ACTIVITÉ	ENTRÉE	SORTIE	EMPLOIS CRÉÉS
KAMELINE	SARL	Services à domicile et de proximité pour les particuliers	02/01/2007	17/02/2010	4
PICARDIE MAINTENANCE MATÉRIEL	SARL	Négoce, maintenance et dépannage sur site de petit matériel BTP	01/10/2007	31/08/2010	2
PRIMO DISTRIBUTION	SARL	Vente sur Internet d'électroménager et de matériel HiFi	01/10/2007	30/09/2010	8
AERGY	SARL	Services aux entreprises pour la gestion d'énergie	03/03/2008		3
TRANS GLOBAL SOLUTION	SARL	Commissionnaire de transport	02/05/2008		2
F20	SARL	Menuiseries et fermetures	16/06/2008		3
FORMA'AIR CONSULTING	SARL	Formation et conseil en sûreté aéroportuaire	01/10/2008	31/10/2010	2
9 MOIS 1 VIE	EURL	Site Internet d'informations aux jeunes parents et e-boutique	02/06/2009		1
TEISMOPAT	EI	Secrétariat free lance	01/11/2009	30/04/2010	1
ECOWIN	SARL	Développement du covoiturage par l'intermédiaire d'un support en ligne	01/01/2010		3
AJPS ALLIANCE	SARL	Agence matrimoniale	06/09/2010		1
<b>TOTAL</b>					<b>30</b>

Depuis sa création, la pépinière aura permis d'accueillir trente-neuf entreprises et de créer plus de soixante-dix emplois sur le territoire.

La pépinière a également développé ces actions envers les créateurs. Elle a donc mis en place des ateliers trimestriels d'information animés par un professionnel. En 2010, les thématiques suivantes ont été abordées :

- La prévoyance du dirigeant d'entreprise ;
- La gestion comptable d'une jeune entreprise.

L'Espace Valois Entreprendre a souhaité mutualiser ces interventions avec les autres pépinières existantes à proximité et a donc proposé aux « pépins » de Chantilly et de Senlis de participer à ces ateliers.

Des repas entre les anciens et les « pépins » actuels ont été mis en place afin de permettre l'échange d'expériences pour ces jeunes entreprises. Le premier repas d'« Entr'aide » a donc eu lieu en octobre 2010 et a permis à trois jeunes entrepreneurs de discuter avec deux anciens dirigeants de la pépinière.

### Le Bâtiment industriel locatif (BIL)

Construit en 1999, le BIL permet d'accueillir des PME/TPE dans des locaux de 150 m<sup>2</sup> aménageables avec un loyer avantageux. Les sept locaux existants étaient occupés en 2010.



Le BIL est implanté à Crépy-en-Valois. © CCPV

### Les aides à l'implantation de nouvelles entreprises sur le Valois

La CCPV a pour objectif de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur son territoire. Elle se propose de devenir l'ambassadeur des communes du Valois pour promouvoir leurs locaux et leur foncier disponibles. Son objectif est de devenir un acteur incontournable pour les entreprises qui souhaitent se développer sur le Valois.

Pour cela, la CCPV souhaite mettre en place une bourse de l'immobilier d'entreprises. Cette mission a commencé en 2010 et devrait se poursuivre en 2011 afin d'offrir un service de qualité.

Pour compléter son action, la CCPV aménage une nouvelle Zone d'activités économiques intercommunale (ZAEI) sur la commune de Nanteuil-le-Haudouin. Décidée en 2004, la ZAEI a une superficie d'environ vingt hectares dévolue, à hauteur de 60%, à l'accueil de petites et moyennes entreprises (PME / PMI) et à hauteur de 40% aux entreprises de logistique.

Après l'approbation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), d'autres zones, à vocation économique, seront créées et étendues sur le Pays de Valois. Le SCoT prévoit que dans les dix années à venir cent soixante hectares seront ouverts sur son territoire et répartis sur les six pôles suivants :

- Crépy-en-Valois ;
- Nanteuil-le-Haudouin ;
- Le Plessis-Belleville/Lagny-le-Sec ;
- Betz ;
- Mareuil-sur-Ourcq.



### LA MISE EN PLACE D'UNE BOURSE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Depuis novembre 2009, les services du Pays de Valois travaillent à la mise en place d'une bourse de l'immobilier d'entreprises. L'objectif de cette bourse est de permettre à la CCPV d'être réactive aux demandes des entrepreneurs qui souhaiteraient s'installer sur le Valois, ou bien à celles des entreprises locales qui prévoient de se développer sur notre territoire.

Pour la mettre en place, trois étapes sont nécessaires :

- recensement des locaux et du foncier disponibles sur toutes les communes composant le territoire ;
- mise en place d'un outil de gestion des offres et des demandes immobilières ;
- mise à jour du fichier créé.

En 2010, quelques communes ont reçu la visite du service de développement économique afin de commencer à mettre en place le fichier des locaux et du foncier disponibles.

En ce qui concerne l'outil de gestion de cette bourse, il est étudié la possibilité de mutualiser les coûts avec les autres communautés de communes du Pays du Sud de l'Oise en acquérant un même logiciel pour tous. Les services de développement économique des collectivités concernées ont réalisé un cahier des charges afin d'acquiescer un outil répondant exactement à leurs besoins.

L'objectif est d'utiliser cet outil avant la fin de l'année 2011.



EVE a fêté ses 10 ans le 2 février 2010. © CCPV



## LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INTERCOMMUNALE : DES TRAVAUX QUI ONT COMMENCÉ EN JUILLET 2010

La Communauté de Communes du Pays de Valois a décidé le 24 juin 2004 de créer une Zone d'activités économiques intercommunale sous forme de ZAC intercommunale (ZAC du Chemin de Paris). Cette ZAC se situe en extension de la zone d'activités communale de Nanteuil-le-Haudouin (dite ZAC du Ferrier).

Cette opération d'aménagement, y compris l'acquisition des terrains, a été confiée à Nexity : un traité de concession a été signé en décembre 2007.

Le groupe Système U a fait part à l'aménageur agréé par le Pays de Valois de son intérêt pour l'implantation d'un entrepôt frais sur la ZAEI. Cette implantation va générer la création de plus de cent nouveaux emplois, essentiellement pourvus par des locaux.

Ainsi, le Plan d'occupation des sols (POS) de Nanteuil-le-Haudouin a été modifié en fin d'année 2009 pour que la zone économique soit urbanisable. Depuis janvier 2010, la ZAEI est donc dans sa phase pré-opérationnelle. Le permis de construire a été déposé par l'aménageur le 15 janvier 2010. En raison de fouilles archéologiques préventives (arrêté du 12 novembre 2008), la mise en œuvre du traité de concession (d'une durée de six ans) n'a pu être enclenchée. La superficie de la ZAEI a été réduite de 238 000 m<sup>2</sup> à 180 000 m<sup>2</sup>. Un avenant au traité de concession a donc été signé le 11 mai 2010 pour une date de prise d'effet du traité de concession sur une superficie réduite de la zone.

Entre février et avril 2010, le président, les vice-présidents en charge du dossier et les services du Pays de Valois ont accompagné l'aménageur et la société Système U dans la phase d'instruction du dossier d'implantation de l'entrepôt par les services de l'État. Les travaux ont pu être lancés le 12 juillet 2010 pour une ouverture de l'entrepôt de Système U prévue en avril 2011.

Chaque semaine, le Pays de Valois est convié à une réunion de chantier et reçoit un compte rendu de l'avancée des travaux sur la ZAEI. Les travaux sur le second semestre 2010 ont été les suivants :

### Juillet / Août 2010

- décapage de la terre végétale et terrassement de la voirie ;
- terrassements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) et branchements des deux lots (5 et 6) ;

- défense incendie en place, tranchée remblayée hormis au raccordement, en fin de réseau et branchement d'un lot supplémentaire (lot 1).

### Août / Septembre 2010

- traitement de la voirie effectué en totalité (avec émulsion et gravillonnage sur toute la voie nouvelle) ;
- réseaux principaux EU et EP sous la voie communale.

### Septembre / Octobre 2010

- réseau alimentation en eau potable - défense incendie et raccordement en place, y compris regard en fin de réseau ;
- regard réalisé, sécurité mise en place par l'intermédiaire de ponts.

### Novembre / Décembre 2010

- voirie réalisée, y compris la grave bitume ;
- remise en état de la voie communale avec traitement ;
- réseaux d'assainissement de deux lots supplémentaires (lots 3 et 4) et terrain remis en état.

Après cinq mois de travaux, le comité de suivi de la ZAEI s'est réuni comme le prévoit le traité de concession de la ZAC. Le premier comité a eu lieu le 21 octobre 2010 et a évoqué :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités ;
- le plan de trésorerie actualisé ;
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières ;
- un compte rendu de la démarche de prospection.

Ce comité comprend au minimum un représentant de la Communauté de Communes du Pays de Valois, un représentant de la commune de Nanteuil-le-Haudouin et l'aménageur.

## Les aides au développement des entreprises locales



Consciente que la croissance des entreprises locales est le meilleur facteur pour le maintien voire le développement des emplois locaux, la CCPV souhaite mettre en place de nouvelles actions en faveur des entreprises locales.

Le soutien de la CCPV au Groupement des Entreprises du Valois (GEV) a pour objectif de favoriser les échanges entre les entreprises locales. Créé en 1964, le GEV représente aujourd'hui trente-cinq entreprises et deux mille cinq cents emplois sur le territoire. Ce groupement a pour vocation de rassembler les responsables d'entreprises d'un même pays, de participer au développement économique du territoire, de rencontrer les élus et responsables économiques de notre région, de représenter les chefs d'entreprise au sein des instances patronales et de permettre de travailler localement dans un esprit de cohésion, de solidarité et d'efficacité. Pour ouvrir son action à toutes les entreprises du territoire, la CCPV

a lancé la première édition des « Rencontres économiques du Valois », en partenariat avec le GEV et la ville de Crépy-en-Valois, en décembre 2010.

Les élus de la Commission développement économique ont souhaité rencontrer les entrepreneurs du Valois afin de mieux les connaître, de leur présenter les services de la CCPV et de mieux cerner leurs besoins sur le territoire. Cette action pourra permettre à la CCPV de définir plus efficacement sa stratégie de développement économique.

## L'ORGANISATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DES RENCONTRES ÉCONOMIQUES DU VALOIS

En 2010, la CCPV, le GEV et la mairie de Crépy-en-Valois ont choisi de travailler conjointement à la mise en place d'un événement majeur sur le territoire, en matière de développement économique. L'objectif de ces Rencontres entre dirigeants est de les informer et de favoriser l'échange entre eux dans un environnement professionnel et convivial. La première édition a permis à la CCPV de leur présenter les différentes études et actions qu'elle met en place, ou qu'elle suit, qui auront un impact sur le développement économique du territoire :

- les missions du service développement économique de la CCPV ;

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- le Plan des déplacements et de la mobilité du Sud de l'Oise ;
- le barreau RN2-RN31 ;
- le Plan de déplacement urbain de Crépy-en-Valois.

La CCPV avait également demandé au cabinet GERIS, spécialiste en réindustrialisation, d'intervenir pour présenter une aide à l'emploi sur le territoire.

Ces rencontres ont réuni plus de cinquante personnes le jeudi 16 décembre 2010 au centre EGB du Plessis-Belleville et quelques retours positifs sont déjà perçus sur le territoire puisque des contacts entre certaines entreprises présentes se sont développés.

## LA CONNAISSANCE DU TISSU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le dernier jeudi de chaque mois, la CCPV organise une rencontre entre les dirigeants d'entreprises et les élus de la Commission développement économique. En 2010, les élus de la Commission ont ainsi discuté avec dix-neuf entrepreneurs locaux et ont parfois découvert des activités surprenantes et pas toujours connues par les élus du territoire.

Commune	Entreprises rencontrées	Activités
Brégy	SFA	Fabrication de broyeurs
	Maison de repos et de convalescence	Activités hospitalières
Lagny-le-Sec	ND Logistics	Transports de marchandises et logistique
	HLR Praline	Fabrication de produits cosmétiques et alimentaires à partir de noisettes et d'amandes
Ermenonville	Château d'Ermenonville	Hôtellerie et restauration
	Mer de sable	Parc d'attractions
	Crêperie du Parc	Restauration
Mareuil-sur-Ourcq	Ferme du Gerموir	Agriculture
	Entreprise Michel	Transports de marchandises
Crépy-en-Valois	SOGETEN	Travaux d'installation d'équipements thermiques
	Bois Énergie Industrie	Fabrication de bûches reconstituées
	Laura's Caffé	Restauration
	Solaufil	Fabrication de produits filtrants automobiles
Russy-Bémont	Plasthylen	Spécialiste de l'extrusion et de la sacherie
	Bonduelle	Fabrication de conserves de légumes
Gilocourt	Drucker	Fabrication de chaises en rotin
Nanteuil-le-Haudouin	GEB	Fabrication de produits pour l'étanchéité, la réparation et l'entretien d'équipements à l'intérieur des bâtiments
	Intermarché	Supermarché
Duvy	Maison Boyer	Fabrication de systèmes d'accrochages et d'éclairage amovibles pour les œuvres d'art et thermolaquage

Le bâtiment Système U implanté sur la ZAEI.  
© SAGL Architectes Associés & Olichon Pavageau et Associés



## 02 La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation et la mission locale (MIEF)

La maison de l'emploi est un dispositif initié par la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée « Loi Borloo ». Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Toute maison de l'emploi comprend nécessairement 3 volets d'actions :

- observation, anticipation et adaptation au territoire ;
- accès et retour à l'emploi ;
- développement de l'emploi et création/reprise d'entreprises.

2010 a été une année singulière pour la MIEF. En effet, la MIEF et la Mission locale interterritoire Oise-Sud, réunies en leur assemblée générale le 3 juin 2010, ont voté la fusion de leurs deux structures avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette nouvelle structure se nomme la MIEF.

La MIEF poursuit les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures en mettant en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) ou larges (accueil tout public).

Depuis 2007, une antenne et un guichet-relais MIEF ont été ouverts respectivement à Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin. Un deuxième guichet-relais s'est ouvert en décembre 2010 au sein du Centre multiservices situé rue de la Fraternité à Betz. Cette implantation dans le nouveau bâtiment (dont la CCPV est maître d'ouvrage), qui regroupe divers services en faveur de la population du canton de Betz, permettra à la MIEF d'accueillir tout public dans le cadre de l'insertion professionnelle.



### Concernant les accueils de la MIEF :

- les fréquentations 2010 sur les deux sites du Valois s'élèvent à 3 600 passages, dont 61 % à Crépy-en-Valois et 39 % à Nanteuil-le-Haudouin ;
- sur ces 3 600 passages, 1 500 concernent les permanences des divers partenaires en lien avec l'emploi, l'insertion ou la création d'entreprise. Les 1 100 autres passages sont les utilisateurs réguliers du dispositif « Picardie en ligne », proposant l'initiation et le perfectionnement à l'outil informatique dans le cadre des démarches de recherche d'emploi ou de formation.

### Concernant les accueils de la Mission locale :

**1<sup>er</sup> accueil :** 383 jeunes (49 % hommes - 51 % femmes)

**Suivis :** 967 jeunes en suivi (52 % hommes - 48 % femmes)

**Civis** (Dispositif d'accompagnement renforcé) : 231 jeunes ont intégré le dispositif Civis (51,5 % hommes - 48,5 % femmes). Dans le cadre de ce dispositif, les jeunes peuvent bénéficier d'une allocation mensuelle (900 - 1800 €).

**PPAE :** (co-traitance Pôle Emploi) : 170 jeunes (55 % hommes - 45 % femmes)

**77** aides financières attribuées dans le cadre du FAJ pour une somme globale de **14 105 €**.

**203** jeunes ont bénéficié de l'allocation Civis pour une somme globale de **126 880 €**.

**520** accès à des mesures emploi - alternance - formation,

- 29 en alternance
- 44 contrats aidés
- 78 emplois durables (CDI et CDD + 6 mois)
- 251 emplois non durables
- 118 formations

**16** jeunes en démarche active d'insertion ont bénéficié du prêt d'un scooter pour des durées allant d'un à six mois.

**30** jeunes ont intégré l'action « Permis de Conduire » en partenariat avec l'auto-école sociale SJT.

Coût global du permis 1700 € (200 € à la charge du bénéficiaire).

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers de nombreux partenaires, la MIEF a initié, mis en œuvre ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle en informant activement les demandeurs d'emploi.

## 03 Le Schéma de Cohérence Territoriale

### Rappel : une révision du schéma directeur décidé début 2007

Le 11 janvier 2007, la Communauté de Communes du Pays de Valois avait décidé la révision de son schéma directeur afin d'élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT vise à définir l'organisation du territoire et les orientations d'aménagement à l'échelle de l'intercommunalité dans

### Pour rappel, voici l'historique de l'élaboration de ce document :

- élaboration du diagnostic mi-2008 début 2009 ;
- élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en 2009, projet qui a été débattu le 15 décembre 2009 ;
- élaboration du DOG (Document d'Orientations Générales) au premier semestre 2010.

Ces documents, qui constituent les principaux éléments du SCoT, ont fait l'objet de présentations et de concertation avant même la phase de consultation officielle des personnes publiques associées.

### UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES (DOG) ÉLABORÉ AU PREMIER SEMESTRE 2010

Le DOG constitue le document prescriptif du SCoT. Il n'a pas vocation à définir une carte réglementaire de destination des sols, hormis les espaces naturels ou urbains à protéger qu'il peut localiser ou délimiter précisément. Deux versions du DOG ont été rédigées. En effet, au regard des remarques formulées par le comité de pilotage du SCoT (réunion du 28 janvier 2010), par les

personnes publiques associées (réunion du 18 février 2010), les élus du Valois (réunion du 18 mars 2010) et par la population (réunion du 15 avril 2010), le DOG a fait l'objet de modifications pour être allégé et plus prescriptif. L'État a ainsi demandé de définir le nombre de zones d'activités avec des objectifs opérationnels. Un travail interne avec les communes-pôles a été réalisé par le service aménagement du Pays de Valois, par le biais de six réunions entre le 4 février et le 19 mai 2010. Ce travail, analysé par la Commission développement économique du Pays de Valois du 25 mai 2010, a permis d'estimer le réel besoin foncier nécessaire au développement économique.

Ce besoin estimé ne change en rien les orientations du PADD qui a défini le développement économique comme prioritaire. Ces changements ont été validés par le Comité de pilotage du SCoT le 3 juin 2010 et présentés à nouveau aux personnes publiques associées qui les ont également validés.

### Le DOG dans sa formulation reprend les axes du PADD :

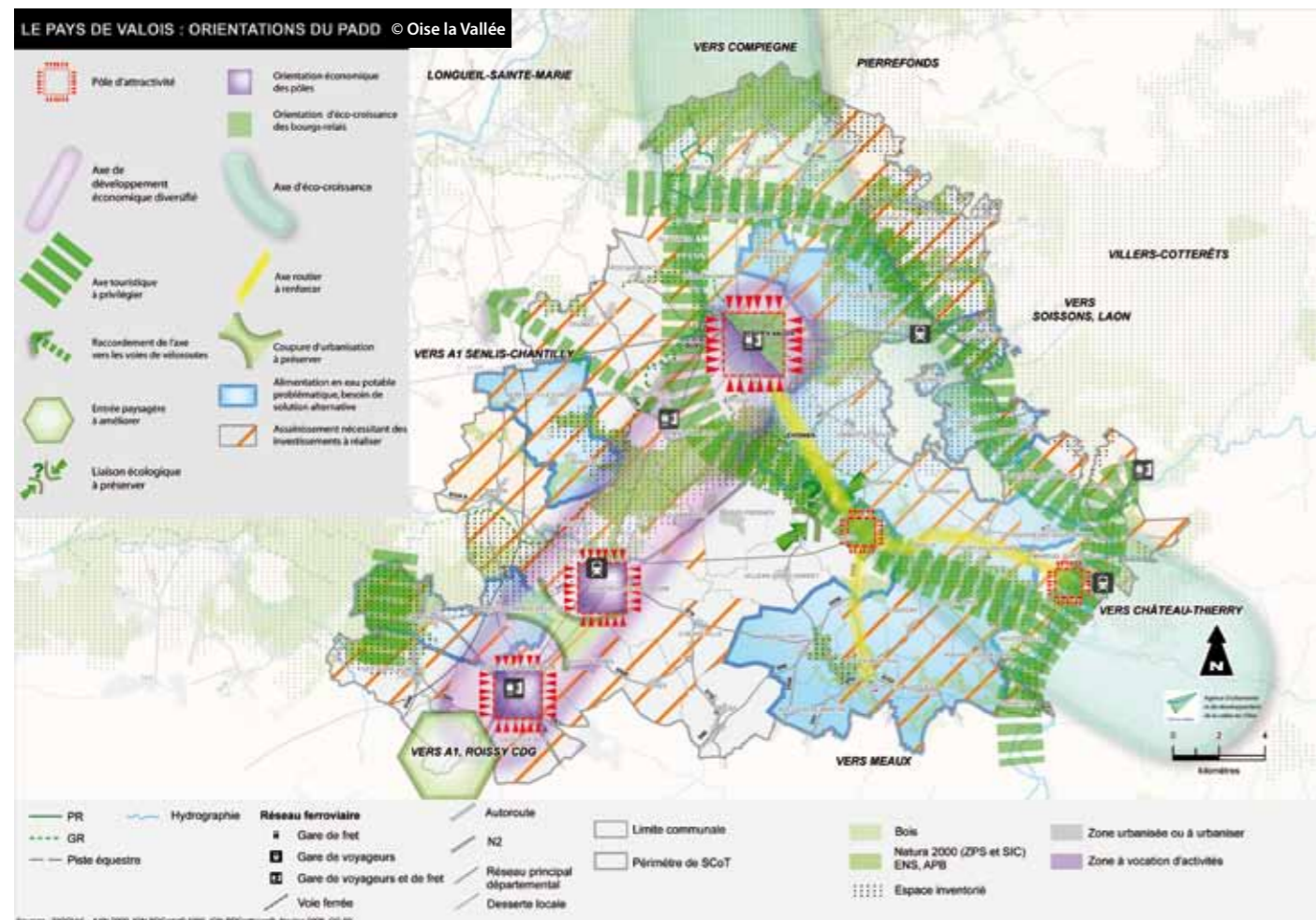
- **pour le développement économique :** il rappelle la consommation foncière pour les zones d'activités des pôles, soit 85% des 200 ha ;
- **pour l'environnement :** il établit avec des cartes des coupures d'urbanisation, des axes de préservation des corridors et une limitation de l'urbanisation pour le Bois du Rois, les espaces entre Nanteuil-le-Haudouin et le Plessis Belleville, le corridor de Betz et le pôle de Crépy-en-Valois ;
- **pour l'habitat :** pour atteindre les objectifs du PADD, le DOG évoque la répartition de la consommation foncière entre les communes pôles (qui représentent 60% des 220 ha inscrits dans le PADD) et les autres communes ;
- **pour la mobilité :** il indique les projets d'aménagement qu'il faudra prendre en compte dans les PLU (Soissons / Roissy via Crépy, Crépy / Compiègne). Le DOG poursuit également des objectifs d'inter-modalité.

Le bureau d'études a ainsi transmis une première version du dossier de SCoT. Celui-ci a été analysé pendant le mois d'août 2010 par les élus du Comité de pilotage et par les services du Pays de Valois. Les relectures ont fait l'objet de remarques et de demandes de modifications transmises au bureau d'études.



Réunion publique d'information sur le SCoT à Lévigney le 15 avril 2010. © CCPV





## UN PROJET DE SCoT ARRÊTÉ LE 30 SEPTEMBRE 2010

Avant d'arrêter le projet de SCoT, le bilan de la concertation a été présenté puis arrêté par le Conseil communautaire du 30 septembre 2010. Lors du lancement de la révision du schéma directeur valant élaboration de SCoT, la Communauté de Communes avait défini les modalités de concertation afin d'obtenir une contribution efficace de tous les acteurs du territoire au SCoT mais elle ne s'est pas contentée de « respecter » à minima les modalités définies. Elle a développé des outils supplémentaires d'information et de concertation. Les modalités de concertation ont donc été plus que respectées.

Après sa présentation, le projet de SCoT a été arrêté à l'unanimité par le Conseil communautaire du 30 septembre 2010. Il ne s'agissait pas d'approuver le SCoT mais bel et bien de permettre à tous les acteurs concernés de rendre un avis sur un seul et même projet.

**Début octobre 2010, le dossier a été transmis pour avis (art. L 122-8 du code de l'urbanisme) :**

- aux communes du Pays de Valois ;

- au Préfet (et donc aux services de l'État) et aux personnes publiques associées (Conseil général, Conseil régional, Parc naturel régional, Chambres consulaires...);

- aux communes et EPCI voisins.

Le courrier du président du Pays de Valois avait indiqué aux communes que ses services se tenaient à leur disposition pour présenter le projet de SCoT : les communes de Morienvall et de Rosoy-en-Multien ont fait cette demande.

Les communes et partenaires ont ainsi disposé d'un délai de trois mois (jusqu'à mi-janvier 2011). Ces avis sont réputés favorables au-delà de ce délai.

Le président de la CCPV a écrit début octobre 2010 au greffe du tribunal administratif d'Amiens pour la désignation d'un commissaire enquêteur indispensable à la réalisation de l'enquête publique prévue par l'article L 122-10 du code de l'urbanisme. Le tribunal administratif d'Amiens a désigné Guy Bouretz comme commissaire-enquêteur.

En application de l'article R 123-13 du code de l'environnement, le Pays de Valois a consulté le commissaire-enquêteur pour fixer les heures où celui-ci se tiendrait à la disposition du public pour recevoir ses observations. L'enquête publique s'est déroulée du 17 janvier au 18 février 2011

inclus, soit cinq semaines. Un arrêté d'ouverture d'enquête publique (arrêté 85/2010) a ainsi été signé par le président le 21 décembre 2010 puis transmis à tous les partenaires du SCoT.

## LE SUIVI ET LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX AVEC LE SCoT

Par délibération du Conseil communautaire le 6 mai 2008, le Pays de Valois s'est doté d'une Commission aménagement qui a pour rôle, entre autres, de suivre le Schéma de Cohérence Territoriale et de mettre les documents d'urbanisme locaux en conformité avec ce document d'urbanisme en cours d'élaboration. La Commission rend donc un avis pour le compte de l'intercommunalité sur les révisions de Plans d'occupation des sols (POS) et les élaborations de Plans locaux d'urbanisme (PLU).

En effet, en charge du SCoT, le Pays de Valois fait partie des personnes publiques associées qui peuvent rendre un avis sur les documents d'urbanisme des communes. Pour rappel, l'avis est réputé favorable après trois mois de silence (art. L123-9 du code de l'urbanisme) suivant l'arrêt du projet de PLU. Cet avis est annexé dans le dossier d'enquête publique (art. L123-10 du CU).

Les documents d'urbanisme locaux doivent être mis en compatibilité avec le SCoT dans les trois ans suivant son approbation (art. L123-1 du CU).

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT n'est pas forcément automatique car cette procédure dépend de nombreux éléments, elle peut donc différer entre les communes.

En l'absence d'indicateurs et de retour d'expériences précis sur le territoire, l'éventuelle mise en compatibilité des documents d'urbanisme du Pays de Valois était prévue à la suite de l'approbation du SCoT. En effet, l'objectif était d'engager la mise en compatibilité sur la base d'un seul et même document approuvé (le projet de SCoT pouvant évoluer jusqu'à son approbation).

Cependant, l'État a anticipé le SCoT sur la base du projet d'aménagement et de développement durable débattu en Conseil communautaire le 15 décembre 2009. Par conséquent, les élus ont souhaité anticiper la mise en compatibilité pour les communes qui ont lancé une révision ou une élaboration d'un document d'urbanisme. En effet, il y a tout intérêt pour ces communes à anticiper cette procédure afin d'éviter un surcoût.

**Les services de l'État donnent un avis sur les PLU sur la base du SCoT et sur la base de la circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009 relative au contrôle de légalité en matière d'urbanisme. Ce texte indique les quatre politiques publiques auxquelles l'État devra attacher une importance particulière à savoir :**

- l'impératif de sécurité publique à travers la prise en compte de la problématique des risques naturels et technologiques ;
- le respect des dispositions nationales de préservation et de protection de l'environnement, notamment de la biodiversité ;
- la production de logements dans le respect du principe de mixité sociale ;
- le principe de la gestion économe de l'espace.

Suite à l'arrêt du projet de SCoT lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2010, la Commission aménagement s'est donc réunie :

- le 21 octobre 2010 pour évoquer les projets de PLU de Mareuil-sur-Ourcq et de Marolles ;
- le 2 décembre 2010 pour suivre les PLU de Fresnoy-la-Rivière, de Silly-le-Long et d'Antilly.

En outre, en fin d'année 2010, les 62 communes ont été sollicitées pour que la CCPV récupère les documents d'urbanisme afin de les intégrer dans le système de consultation du cadastre numérisé.





# 04

# Le suivi et l'avis de d'a ménagement l'intercommunalité sur les projets



Le service aménagement suit des dossiers qui dépassent l'échelle intercommunale mais qui vont avoir des répercussions sur le Pays de Valois.

Ces projets ont été présentés dans le cadre des Conseils et Bureaux communautaires, des Commissions aménagement du territoire, lors des deuxièmes Assises du transport et de la mobilité du Pays du Sud de l'Oise et des premières Rencontres économiques du Valois.

Ces projets justifient le positionnement économique du Pays de Valois.

## Le barreau RN2 / RN31 : des scénarios de tracé soumis à la concertation des élus

Le 25 juin 2010, le Conseil général a présenté aux élus concernés l'étude de faisabilité et d'opportunité du barreau de la RN2-RN31, un des projets du plan routier 2006-2020. Six scénarios de tracé ont été présentés pour un coût variant de 160 à 180 M€.

Sur cette base, le Conseil général de l'Oise a demandé à chaque intercommunalité de porter un avis avant fin septembre 2010 sur les scénarios du tracé qui visent le désenclavement de la Vallée de l'Automne et la déviation de Crépy-en-Valois.

Les élus des communes de la CCPV concernées se sont réunis le 7 septembre 2010 afin d'émettre un avis à l'attention du Bureau communautaire du 16 septembre puis du Conseil communautaire du 30 septembre 2010.

### Au préalable, les élus du Valois concernés ont fait part de leurs remarques sur cette étude :

- ils regrettent que l'estimation du trafic poids lourds n'apparaisse pas directement ;
- pour tous les scénarios, le raccordement à la RD25 (entre notamment Crépy-en-Valois et Lévignen) ne prend pas en compte les sites industriels SEVESO, entourés d'un périmètre de protection.

La majorité des représentants des communes sont favorables à un tracé passant au sud de Crépy-en-Valois et plus particulièrement au scénario 3, excluant les scénarios 5 et 6 de contournement par le nord de Crépy-en-Valois.

Si le tracé choisi par le Conseil général devait passer au sud de Crépy-en-Valois, alors l'aménagement devra suivre les recommandations énoncées par les communes de Lévignen, de Rouville et de Duvy, à savoir :

- La RD25, qui sera utilisée pour la déviation, nécessitera une modification de son tracé pour prendre en compte obligatoirement le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) arrêté pour l'entreprise Butagaz. Le maintien de l'itinéraire de la RD25 en l'état serait donc problématique. Cette remarque concerne évidemment l'ensemble des scénarios de 1 à 6.

- Sur le territoire de la commune de Rouville, le tracé devra passer au plus près de la forêt, permettant ainsi d'éloigner la future déviation des villages concernés. À ces endroits, la qualité des terres agricoles est médiocre.

- Le tracé devra s'éloigner le plus possible des habitations de la commune de Duvy et tenir compte du risque environnemental du franchissement de la rivière Sainte-Marie.

Pour les tracés passant au nord de Crépy-en-Valois, les élus y sont défavorables et se sont élevés notamment contre la création d'un viaduc qui dénaturerait un site riche d'un patrimoine architectural et environnemental à préserver, à savoir la Vallée de l'Automne, avec notamment son affluent principal, la rivière de la Sainte Marie.

Enfin, pour le phasage de l'aménagement de la déviation, il est urgent de débiter les travaux en priorité par la section « déviation de Crépy-en-Valois ». En effet, la ville supporte un fort trafic poids lourds (mille camions traversent la commune quotidiennement) et un trafic autocar conséquent autour de la gare et dans sa traversée vers la zone industrielle.

L'avis du Valois a été envoyé le 25 octobre 2010 au Conseil général. Au cours du premier semestre 2011, les intercommunalités et communes concernées seront consultées de nouveau pour le choix d'un scénario parmi deux proposés.



## La route nationale 2 : une mobilisation pour accélérer les travaux et pour adapter le doublement au développement économique

Axe historique qui relie Paris à Bruxelles, la route nationale 2 (RN2) est une liaison essentielle au développement économique de l'Est de la Picardie et du Pays de Valois.

La RN2 ne réunit pas les conditions de sécurité et de fluidité inhérente à une route à forte circulation : le programme de modernisation des routes nationales 2009-2014 (PDMI ou Programme de modernisation des itinéraires routiers) a défini sur cette période de cinq ans, l'aménagement de dix-huit kilomètres en 2x2 voies de la RN2 (déviations de Nanteuil-le-Haudouin, de Gondreville, de Vaumoise et de Villers-Cotterêts). La traversée de la forêt de Retz sera mise aux normes de sécurité.

Dans le même temps, les études se poursuivront pour l'aménagement de la déviation de Vauciennes et le franchissement de la Vallée de l'Automne.

Les autres opérations restant à programmer sont l'aménagement de la section Nanteuil-le-Haudouin / Lévigney comprenant les déviations de Péroy-les-Gombries, de Boissy-Lévigney et celle de Vauciennes (3 km). Cette opération supprimera une zone d'accumulation d'accidents et son coût sera de l'ordre de 60 M€.

L'état d'avancement des travaux avait été évoqué lors des deuxièmes Assises du transport et de la mobilité du Pays du Sud de l'Oise qui se sont tenues à Crépy-en-Valois le 2 juillet 2010.

Les élus du Pays de Valois ainsi que leurs collègues de l'Aisne poursuivent leur mobilisation contre les retards observés sur les travaux de doublement. Le constat est toujours d'actualité : les seuls bassins de vie proches de Paris ne sont pas reliés à la capitale par une 2x2 voies. Au regard des enjeux économiques (l'État a gardé cette route pour son intérêt économique) et de sécurité (23% des accidents routiers du Valois concernent la RN2), la RN2 doit être à 2x2 voies.

Dans le prolongement de la pétition RN2 et de la priorité donnée au développement économique par le SCoT, les communes du Plessis-Belleville et de Silly-le-Long ont proposé un courrier commun à l'attention du préfet avec la commune de Lagny-le-Sec et la Communauté de Communes du Pays de Valois.

En effet, le Pays de Valois va polariser son développement économique à horizon 2020 sur les communes les plus importantes. Une zone pourrait être ainsi développée entre le Plessis-Belleville et Silly-Le-Long à la hauteur du projet d'échangeur situé au croisement de la route nationale 2 et de la route départementale 548.

Le SCoT a conditionné le développement de ce secteur à un échangeur. Cependant, le projet de doublement de la RN2, qui a été déclaré d'utilité publique, ne comportait pas d'échangeur sur cette section. Cette question est apparue lors de l'enquête publique. Les engagements de l'État pris après la déclaration d'utilité publique de 2003 étaient de réexaminer la question au moment de la mise en service de l'aménagement de la section « Le Plessis-Belleville ». Selon les conclusions des études préalables et de la concertation locale, il sera décidé s'il convient de procéder (ou non) à une nouvelle enquête publique pour ce projet d'échangeur.

Avec les travaux en cours, l'échangeur actuel sera supprimé. Des bretelles latérales sont actuellement en cours d'aménagement mais elles ne serviront qu'au passage des convois exceptionnels de grande hauteur.

Le Pays de Valois et les trois communes concernées se sont donc positionnés pour cet échangeur par un courrier au préfet de région en date du 30 septembre 2010. Les bretelles d'accès à la RN2 réservées aux convois exceptionnels doivent changer de vocation pour permettre l'entrée et la sortie des véhicules du futur secteur économique desservi et pour éviter tous les flux de circulation qui auront un impact négatif sur les communes.

En effet, cet échangeur permettra un raccordement supplémentaire et direct des communes à la RN2. La commune du Plessis-Belleville aurait ainsi deux points d'accès à la RN2, permettant de répondre au trafic généré par le nouveau centre Leclerc et permettant de répondre aux désagréments que les modifications du passage à niveau n°30 pourront apporter à la fluidité du trafic. Un seul point d'entrée depuis la RN2 (ce qui va être le cas désormais après la fin des travaux actuels) sera donc insuffisant pour régler les futurs problèmes de circulation, prégnants sur la commune.

Enfin, l'absence d'échangeur entraînerait inévitablement un afflux de circulation sur la RD84, et la sortie des usagers venant de Paris se fera sans aucun doute par la bretelle de Lagny-le-Sec qui est déjà surchargée. Aujourd'hui, aux heures de pointe, les habitants de Lagny-le-Sec sortent avec grande difficulté par la rue de Meslin. Alors, il n'est pas imaginable d'augmenter encore le trafic sur cette voie.

## Picardie Roissy : un projet qui concerne peu le Pays de Valois

Le projet Picardie Roissy propose la création d'une ligne ferrée d'une dizaine de kilomètres, au nord-est du Val d'Oise, entre le réseau TGV de Roissy et la ligne classique Paris-Creil-Amiens. Réseau Ferré de France affirme que pour un coût de 255 millions d'euros, elle permettrait d'ouvrir des liaisons TGV en Picardie, et des liaisons TER entre la Picardie et l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Ce projet a été soumis au débat public du 15 avril au 31 juillet 2010 et les questions suivantes ont été posées :

- faut-il construire cette liaison ?
- pour quel type de services (TGV, TER ou les deux) ?
- où faire passer cette éventuelle ligne et quelles précautions seraient nécessaires ?
- quelles incidences sur d'autres projets de transport ?

Les débats ont été suivis et lors de la réunion du 10 juin 2010 à Saint-Quentin, de nombreux Valoisien et Soissonnais ont demandé également une meilleure liaison vers Roissy.

Même si la réalisation de ce projet permet de relier plus efficacement une grande partie de la Picardie au réseau à grande vitesse, de favoriser l'accès des Picards au pôle d'emploi majeur de Roissy et de renforcer l'intermodalité, le sud-est picard est peu concerné par la liaison Picardie Roissy. Dans le diagnostic du schéma régional des infrastructures et des transports de 2010, la région Picardie l'avait souligné. L'ouverture d'une ligne voyageur entre Crépy-en-Valois et Compiègne ne peut pas permettre une connexion efficace et directe à Roissy.

Le président a donné un avis favorable à ce projet car il répond à l'enjeu de garantir la mobilité des habitants et notamment l'accès à l'emploi mais a rappelé l'urgence du projet d'amélioration de l'accès de l'Aisne à Roissy-CDG et au réseau TGV, projet qui concerne le Pays de Valois. Son inscription au

Contrat de projet État-Région 2007-2013 vise la réalisation d'études fonctionnelles et techniques, le cas échéant jusqu'à l'avant-projet. Le président a donc profité du débat public pour confirmer ce besoin prégnant de mobilité des Valoisien vers Roissy auprès des acteurs concernés, notamment l'État, Réseau Ferré de France et la région Picardie.

À l'issue du débat public, RFF a décidé fin 2010 d'écarter l'option de passage nord et de rechercher le tracé de référence de la ligne nouvelle au sein des options de passage centrale et sud.

Le projet Picardie Roissy est donc passé dans sa deuxième phase d'études et de concertation. Cette nouvelle étape a pour objet de stabiliser les fonctionnalités et les performances du projet, et de préciser ses modalités d'insertion. La conduite de ces études se fera en concertation avec tous les acteurs des territoires concernés et avec un souci permanent de transparence et d'information du public. L'ensemble de ces nouvelles études dites d'approfondissement vise *in fine* à préparer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, dans un délai maximal de quatre années.

## Le canal Seine-Nord Europe

Le dossier de Schéma de Cohérence Territoriale évoque le potentiel que pourrait représenter le projet de canal Seine-Nord Europe. Coûtant près de 4,3 milliards d'euros, cet ouvrage de 106 km devrait être en service en juin 2016. Il permettra de relier le bassin de la Seine par l'Oise au canal Dunkerque-Escaut, ce dernier ouvrant sur les voies d'eau de l'Europe fluviale du nord.

Le barreau RN2-RN31 permettra au Pays de Valois d'être mieux relié au débouché du futur canal Seine-Nord Europe et au futur port intérieur Paris-Oise.

En effet, le Compiégnois développera un projet de port intérieur nommé Paris-Oise à Longueuil-Sainte-Marie. Le Syndicat mixte Paris-Oise port intérieur, qui met en œuvre la réalisation du port fluvial, est composé du Conseil général de l'Oise, de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Ce syndicat mixte a missionné le cabinet d'études TL & Associés pour réaliser une étude sur la fonction logistique au sein du Pays Compiégnois. À ce titre, toutes les intercommunalités autour du Pays du Compiégnois ont été interrogées sur leurs disponibilités foncières.

# 05

Le Pays

# du Sud de l'Oise

Chaque intercommunalité du Pays du Sud de l'Oise porte des projets et des études d'intérêt régional qui ont pour but d'aider les collectivités dans leurs stratégies. À ce titre, et dans le cadre de la charte du Pays du Sud de l'Oise (comportant 3 axes<sup>1</sup>), la **Communauté de Communes du Pays de Valois** porte des projets intercommunaux, mais aussi communaux et pour le compte du PSO :

1. le Plan des déplacements et de la mobilité (PDM) ;
2. l'Observatoire.

## Le Plan des déplacements et de la mobilité : un diagnostic réalisé, un scénario débattu et des pistes d'actions discutées

L'élaboration du PDM se déroule en 3 phases :

**Phase 1 :** le diagnostic stratégique a été réalisé au premier semestre 2010. Sur la base d'une enquête ménages, il a confirmé les pratiques de mobilité et la forte présence des pôles extérieurs, et ce pour tous les motifs de déplacements (l'Île-de-France est un générateur d'attractivités et d'emplois très important).

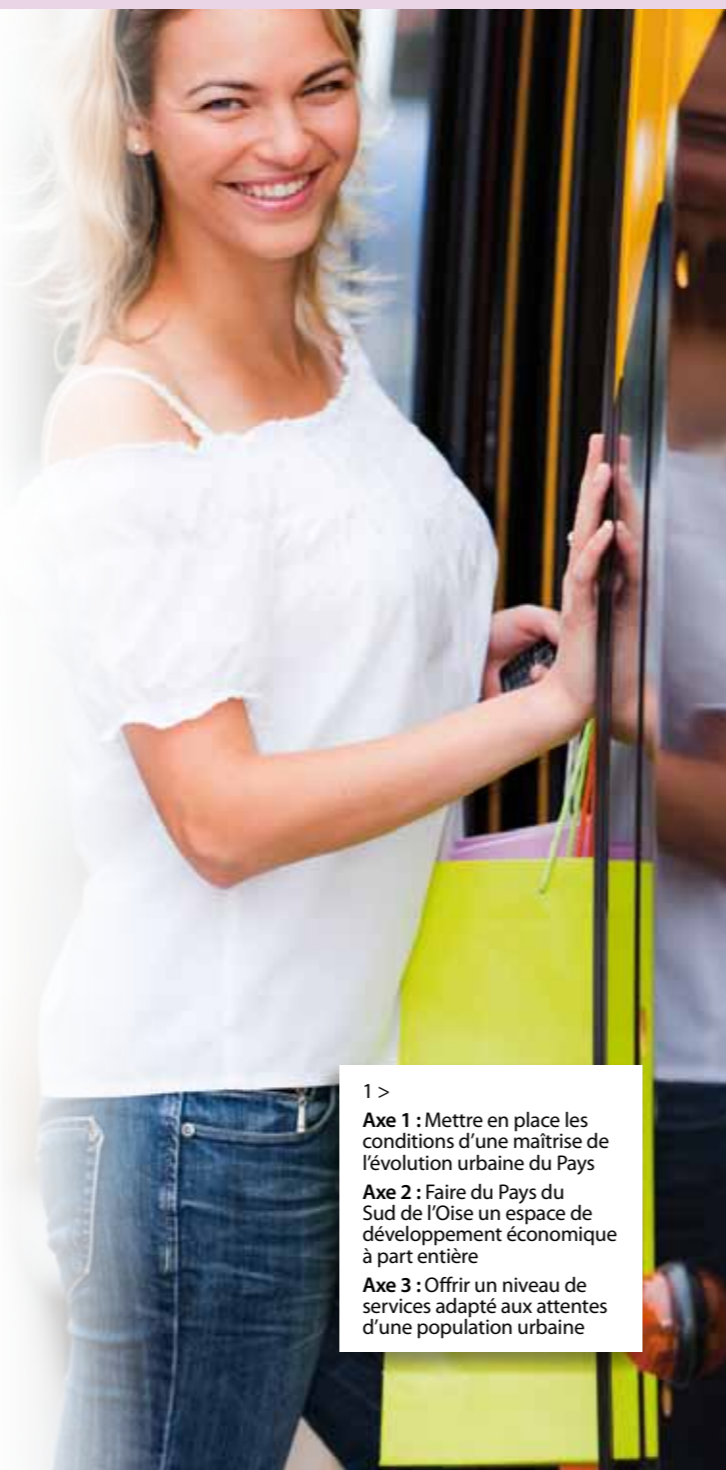
**Phase 2 :** la proposition de scénarios de mobilité. Le scénario choisi par les élus du Pays du Sud de l'Oise est d'accompagner le développement des attractivités actuelles, en favorisant l'accès aux polarités.

Ces deux phases ont été menées depuis le 29 octobre 2009 (lancement de l'étude voté le 1<sup>er</sup> octobre 2009 en Conseil communautaire) et discutées lors des deuxièmes Assises du transport et de la mobilité du Pays du Sud de l'Oise qui ont eu lieu le 2 juillet 2010 à Crépy-en-Valois.

**Phase 3 :** le programme d'actions a débuté en septembre 2010. Il vise à décliner le scénario choisi (phase 2) par une proposition d'actions opérationnelles, en matière de transports en commun, d'intermodalité, de réseaux, de modes doux et de communication.

Le bureau d'études INDDIGO, en charge du PDM, a attendu le retour de chaque intercommunalité sur les actions souhaitées avant d'étudier leur faisabilité (notamment juridique et financière) et les mesures d'accompagnement nécessaires. Cette faisabilité sera également étudiée par le bureau juridique SARTORIO.

À ce titre, le Conseil communautaire du 14 décembre 2010 a discuté du programme d'actions proposé par thème afin de donner un premier avis. Le Conseil a notamment exclu les actions qui n'avaient pas de lien direct avec l'intercommunalité. Ce premier retour permettra au bureau d'études d'approfondir la faisabilité des actions.



- 1 >
- Axe 1 :** Mettre en place les conditions d'une maîtrise de l'évolution urbaine du Pays
  - Axe 2 :** Faire du Pays du Sud de l'Oise un espace de développement économique à part entière
  - Axe 3 :** Offrir un niveau de services adapté aux attentes d'une population urbaine

Les six collectivités représentent un interterritoire et sont conventionnées entre elles par une charte : la Charte du Pays du Sud de l'Oise. Ceci permet de bénéficier du Fonds régional d'appui aux pays de Picardie mis à disposition par le Conseil régional de Picardie, selon une enveloppe calculée sur la base de 14 € par habitant.

Cette enveloppe doit comporter 30 % d'actions Pays du Sud de l'Oise.

Les 70 % restants sont répartis entre les six Communautés de communes au prorata du nombre d'habitants que chacune d'entre elles représente.

La Région a validé le programme FRAPP 2009-2011 en juin 2010. Le deuxième semestre a été consacré à l'élaboration d'un avenant par les six intercommunalités composant le PSO.

C.C. Pays d'Oise et d'Halatte

C.C. du Cœur Sud Oise

C.C. la Ruraloise

C.C. de l'Aire Cantilienne

C.C. des trois Forêts

C.C. du Pays de Valois

## L'Observatoire : un outil à définir en complémentarité avec le Parc naturel régional Oise-Pays de France

En mars 2008, l'étude de définition d'un observatoire territorial, réalisée par l'agence d'urbanisme Oise la Vallée, posait les bases d'un observatoire à l'échelle du Pays du Sud de l'Oise.

L'étude proposait un ensemble de données à recueillir et d'indicateurs à produire sur plusieurs thématiques (habitat, marché immobilier, foncier / économie, emploi, formation / transports et déplacements...).

Sur la base de cette étude, un marché a été lancé pour le montage et la mise en œuvre de l'Observatoire. Le cahier des charges incluait, en complément d'une note de conjoncture annuelle, le déploiement de l'Observatoire sous la forme d'un portail web à destination des élus et techniciens du Pays. Le groupement I<sup>2</sup>G-HB études & conseils a été retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres et missionné en date du 28 avril 2009. La mission s'articule en deux phases : la mise en place de l'Observatoire et l'assistance au fonctionnement et à l'actualisation.

Dans le cadre de la phase « Analyse de l'existant, collecte et partage des données », différentes auditions et investigations ont été conduites. Cette première phase de mission s'est prolongée par des temps de validation, notamment le 18 février 2010 en comité de pilotage observatoire et le

12 mars 2010 en comité de pilotage du Pays du Sud de l'Oise. Suite à ce comité de pilotage, il est apparu que le projet d'observatoire ne pouvait être déployé sans un partenariat plus soutenu avec le Parc naturel régional (PNR) Oise-Pays de France qui développe aussi un observatoire et un WEB SIG. Pour mémoire, en dehors du Pays de Valois (sauf quatre communes) et du nord de la CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte), le PNR couvre toutes les communes du Pays du Sud de l'Oise.

Pour poser la complémentarité entre les deux outils, une réunion technique s'est tenue le 14 juin 2010. La mise en place de l'Observatoire (déclinaison du fonctionnement et des outils) s'effectuera après un travail technique sur la base d'éléments validés par le comité de pilotage observatoire puis un comité de pilotage du pays.



Les 2<sup>e</sup> Assises du Transport et de la Mobilité se sont déroulées à Crépy-en-Valois le 2 juillet 2010. © CCPV



# Les services à la population

## Insertion par la rénovation du patrimoine rural : le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion du Pays de Valois permet la restauration du patrimoine de ses communes tout en contribuant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.



Fresnoy-la-Rivière, réhabilitation du presbytère. © CCPV



Mur intérieur de l'église de Rosoy-en-Multien. © CCPV

La CCPV, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce dispositif, reçoit des financements du Conseil général de l'Oise et de l'État en contrepartie de résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle.

En 2010, le chantier d'insertion a poursuivi son action en rénovant des sites en éléments du patrimoine des communes de Vaumoise (réfection du mur de cimetière), Péroy-les-Gombries (transformation d'une grange en local des jeunes, dernière tranche de travaux), Emeville (remise en état du mur de l'ancienne pompe à eau), Villers-Saint-Genest (réparation d'un mur du cimetière), Fresnoy-la-Rivière (réfection de l'ancien presbytère, première tranche de travaux).

Le chantier d'insertion emploie 14 personnes réparties en deux équipes dont chacune est accompagnée par un encadrant technique d'insertion. Cette action permet à des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), des jeunes de moins de 26 ans, des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) ou des personnes ayant le statut de travailleur handicapé (TH) de débiter ou reprendre une activité professionnelle en s'appropriant les rudiments du bâtiment.

Le dispositif prévoit un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel propice à optimiser les potentiels de chacun. Une attention individuelle est portée sur les problématiques sociales, mais aussi sur la santé, le logement, le budget et la mobilité pour lever les freins à l'insertion. Parallèlement, une formation générale, théorique et technique, est intégrée au temps de travail.

Le chantier d'insertion constitue donc une étape vers l'accès au retour à l'emploi ou au retour en formation.

L'expression de cette volonté de réinsertion n'est possible qu'avec la participation active de nos partenaires, parmi lesquels : l'Unité territoriale de l'Oise de la Direction du travail et de l'emploi, le Conseil général de l'Oise, la MIEF (particulièrement dans sa mission du suivi des jeunes de moins de 26 ans) et le pôle emploi de Crépy-en-Valois.

Au-delà de cet aspect social, les équipes du chantier d'insertion interviennent sur l'ensemble du territoire à la demande des communes. Les réalisations sont diverses, mais participent toujours à la revalorisation du patrimoine du Valois. Dans les deux cas, les salariés bénéficient d'un contrat de travail de vingt-quatre heures par semaine comprenant :

- une période de formation technique sur les chantiers (toute activité liée au petit et moyen œuvre du bâtiment...);
- une période de formation théorique en groupe (remise à niveau en français et calcul ; techniques de recherche d'emploi...);
- un accompagnement socioprofessionnel individualisé qui permet de lever des freins à l'embauche liés au contexte social, familial, de logement ou de santé. La formation est confiée à Adéquation, organisme de formation conventionné.

Les deux équipes de sept personnes sont ainsi recrutées chaque année en Contrat unique d'insertion. La durée de présence des salariés au sein de cette action est de douze mois maximum.

Des sorties anticipées provoquent des rotations d'embauche. Ce sont 21 personnes qui ont été salariées sur cette action en 2010.

### Les résultats de cette année sont les suivants :

- 6 personnes ont retrouvé un emploi durable (d'une durée minimum de 6 mois) ;
- 1 personne a retrouvé un emploi de transition (contrat de 3 mois renouvelable) ;
- 3 personnes sont entrées en formation qualifiante ;
- 17 personnes ont été orientées vers des dispositifs d'insertion (7 en insertion professionnelle, 5 en insertion sociale, 5 en insertion santé) ;
- 6 personnes ont vu leur problématique résolue (3 en termes de santé et 3 de logement).

06

## La CCPV a assuré la maîtrise d'ouvrage du Centre multiservices du canton de Betz : un équipement à disposition de la population

Le Conseil communautaire du 28 juin 2007 a validé l'avant-projet définitif de cet équipement qui comprendra plusieurs activités :

- le Centre social rural ;
- la bibliothèque-médiathèque ;
- le guichet-relais de la MIEF (structure résultant de la fusion de la Maison de l'emploi et de la Mission locale) ;
- l'espace public numérique Picardie en ligne.

C'est le 28 février 2008 que le Conseil communautaire a approuvé le choix de la Commission d'appel d'offres, et autorisé le président à signer les marchés.

Les travaux ont débuté en 2008 et se sont achevés en fin 2010. Les quatre structures sont installées dans les locaux et proposent leurs services respectifs délocalisés en faveur des personnes résidant sur le canton de Betz.



Le Centre multiservices du canton de Betz. © Mairie de Betz

## Valois mobilité

Valois mobilité est un service de transport proposé par la CCPV. Il concerne deux types de déplacements.

Le volet Insertion pour les déplacements des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active, dispositif remplaçant le RMI), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale, d'une part ;

Le volet Santé pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, d'autre part.

Concernant le premier point (volet Insertion), le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de quatre euros l'aller-retour (ou deux euros l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois. Dans le cas d'un déplacement hors limites du Valois, la somme forfaitaire est doublée.

Concernant le volet Santé, le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.

En fin de premier semestre 2010, la CCPV a souhaité apporter une modification à Valois mobilité. Il s'agit de limiter le nombre moyen de courses par usager ou foyer et par ailleurs d'effectuer une promotion de ce dispositif auprès des habitants du Valois. L'objectif de cette démarche est d'élargir le nombre de personnes qui pourraient bénéficier de ce service.

En 2010, le dispositif Valois mobilité a effectué 433 courses, volume pratiquement équivalent à celui de l'année 2009 (429 courses).

En revanche, le montant des dépenses engagées pour ces 433 courses a baissé de façon notable : - 31%.

Répartition des 433 courses de 2010 :

### La répartition des localisations de départ est la suivante :

- canton de Betz : 69 % (75,5 % en 2009)
- canton de Nanteuil-le-Haudouin : 15 % (13,5 % en 2009)
- canton de Crépy-en-Valois : 16 % (11 % en 2009)

Ces données croisées (nombre de courses / dépenses engagées / localisation des départs) montrent que les usagers utilisent autant ce dispositif, mais pour des trajets moins longs.

### Volet Insertion :

- 86 %, soit 7 % de moins qu'en 2009.
- Les utilisateurs du volet Insertion se déplacent à 89 % à l'intérieur du Valois et plus particulièrement à destination de Crépy-en-Valois.

### Volet Santé :

14 %, soit deux fois plus qu'en 2009. 40 % de ces déplacements santé ont lieu à l'intérieur du territoire du Valois.



Valois Mobilité © CCPV

## Le logement : de bons résultats pour l'action habitat

Début 2008, la CCPV, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Conseil général de l'Oise ont contractualisé une convention pour la mise en œuvre d'un Programme d'intérêt général (PIG) pendant deux ans.

Le PIG visait l'amélioration de 60 logements en deux ans (15 logements par an pour l'offre locative à loyer intermédiaire et 15 logements par an afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou personnes à mobilité réduite).

Ainsi, la CCPV a financé 5 % des coûts des travaux pour les propriétaires bailleurs (soit pour un an, un budget prévisionnel de 34 125 €) et les propriétaires occupants (soit pour un an un budget prévisionnel de 6 000 €). 35 % du coût de l'équipe opérationnelle (à savoir le Cal Pact) apportée par la CCPV, soit 44 000 € par an.



© CCPV

Au 31 janvier 2010, ce sont finalement 80 % des objectifs qui ont été réalisés. De nombreux logements ne concernaient pas les objectifs du PIG (440 personnes étaient intéressées pour l'amélioration de leur logement). Cependant, le Cal Pact est intervenu pour informer et assister les personnes occupant des logements qui n'étaient pas visés par le PIG : 100 logements « hors PIG » ont fait l'objet d'un accompagnement. Au final, ce sont 145 logements qui ont été améliorés (dont 91 logements pour des travaux concernant un maintien à domicile et 17 logements sociaux créés).

Non compris dans sa mission, le Cal Pact a travaillé sur un repérage supplémentaire qui montre que le potentiel de logements à réhabiliter est conséquent sur le territoire. En effet, 339 logements ont été repérés dont 263 logements vacants qui pourraient être remis sur le marché et 160 logements potentiellement indignes.

Du point de vue économique, le PIG aura généré 3 M€ de travaux dont près de 50 % réalisés par des artisans du Valois.

De plus, ce PIG s'est accompagné de la mise en place d'une action d'accompagnement pour les communes qui possèdent des biens vacants ou transformables à travers une aide à la prise de décision pour la réhabilitation des logements communaux vacants.



L'antenne Picardie en ligne installée à Betz. © CCPV

## Picardie en ligne



Picardie en ligne est un réseau régional de sites d'initiation à l'informatique et aux nouvelles technologies d'information et de communication. La CCPV finance en grande partie et met en œuvre cette action, en partenariat avec le Conseil régional de Picardie qui finance ce service à hauteur de 35%.

Plusieurs sites sont présents sur le territoire du Valois : Betz, Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin. Pour chacun de ces sites, un animateur est présent en permanence pour informer, expliquer et accompagner les utilisateurs. L'inscription est gratuite pour les habitants du Valois. Elle ouvre droit à une dizaine d'heures d'initiation réparties en plusieurs sessions d'une heure et demie environ. Par ailleurs, un accès libre est mis à disposition, lors de créneaux horaires hebdomadaires.

### Trois axes principaux développés :

- initiation à l'utilisation de l'informatique, d'Internet et du multimédia ;
- mise en place d'ateliers d'animation de développement personnel ;
- recherche d'emploi ou de formation.

Les trois sites Picardie en ligne ont totalisé 103 nouvelles inscriptions. En termes de fréquentation, ces sites ont enregistré une moyenne de 40 visites hebdomadaires.

Le site de Crépy-en-Valois demeure le plus fréquenté avec 63 % des utilisateurs. Il est suivi par le site de Nanteuil-le-Haudouin avec 26 %, celui de Betz accueillant quant à lui 11 % des usagers.

Il est à noter que Picardie en ligne du Valois bénéficie d'un label Pôle excellence, thématique « Insertion », par le Conseil régional de Picardie. Dans ce cadre, le dispositif est principalement mis à profit à des fins de recherche d'emploi ou de formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi peuvent y bénéficier d'une aide à :

- la réalisation de CV (fond et forme) ;
- la création et l'utilisation d'une boîte à lettres électroniques ;
- la découverte de sites et moteurs de recherche d'emploi sur Internet.

Depuis le mois de décembre 2010, le site de Betz est installé dans de nouveaux locaux, rue de la Fraternité, ce qui permet désormais d'assurer un accueil plus confortable et surtout mieux adapté aux besoins des personnes résidant sur le canton.

## La gestion

# 07

# des déchets ménagers

## La collecte sélective des déchets

En 2010, chaque habitant a trié en moyenne 127 kg de déchets valorisables, ce qui représente 31 % du poids de la poubelle ménagère.

	Réalisé 2009	Réalisé 2010	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab
Journaux /magazines	19	984	19
Emballages	23	1 241	24
Verre	27	1 258	24
Déchets de jardin	56	3 135	59
Encombrants	6	259	5
DEEE *	0	34	1
Ordures ménagères	279	14 718	280



© Photothèque Eco-Emballages

\* Depuis le mois d'avril 2010, les déchets d'équipements électriques et électroniques (les DEEE, prononcez D3E) (les ordinateurs usagés, vieux frigos, cuisinières, machines à laver, téléviseurs et autres objets de ce type en fin de vie) sont collectés séparément du flux des objets encombrants ramassés sur rendez-vous et déposés dans une déchetterie Verdi pour suivre une filière de valorisation spécifique. Ils sont ensuite démontés, voire dépollués et les matériaux utiles sont récupérés à des fins de recyclage (verre, métaux, plastiques...). 34 tonnes de DEEE ont ainsi été collectées séparément et viennent augmenter la part des déchets valorisables.

Les quantités des déchets collectés sont relativement stables d'une année à l'autre.

Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'est attaché à mener des actions de communication de proximité :

- contrôle tous les deux ans de la qualité du tri des emballages dans les communes ;
- suivi de l'exécution de la collecte en partenariat avec les équipages de la régie intercommunale et du prestataire ;
- développement d'un service d'écoute téléphonique des réclamations ;
- mise à disposition des écoles d'un fonds documentaire sur l'environnement ;
- suivi de la collecte sélective dans les immeubles ;
- diffusion d'articles d'information dans la Lettre aux Élus et Valois la Lettre ;
- participation à des animations auprès de divers publics en liaison avec les acteurs de la vie locale (nettoyages de printemps, fêtes autour du développement durable).

Remarque : un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2010 sera dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

## Le suivi des déchets collectés

La CCPV adhère au Syndicat mixte de la vallée de l'Oise (SMVO) et finance à ce titre le transport et le traitement des déchets collectés.

Elle participe aux groupes de travail et à une étude sur l'optimisation de la collecte sélective sur le territoire du SMVO, notamment sur une possible extension des consignes de tri pour les emballages ménagers en plastique, en intégrant au tri non seulement les bouteilles, mais aussi les films, pots et barquettes plastiques.

### Le saviez-vous ?

En 2008, le service de collecte de la CCPV a été labellisé Qualitri par Eco-Emballages et l'ADEME pour sa qualité.

Attribuée pour une durée de trois ans, cette distinction récompense les efforts entrepris par les Valoisien et reconnaît la qualité du service collecte assuré par la CCPV.





# 08 L'eau l'assainissement



## Politique territoriale en matière d'eau et d'assainissement

### ÉTUDES DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Face aux problèmes d'alimentation en eau potable rencontrés par de nombreuses communes du territoire, la Communauté de Communes a engagé en 2006 une étude hydrogéologique d'environnement des captages et une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable. Ces études ont été confiées au prestataire : BR Ingénierie. Le Conseil communautaire a pris acte de l'achèvement de ces études lors de sa réunion du 30 septembre 2010.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable fixe des orientations stratégiques pour la réorganisation de l'alimentation en eau potable avec deux objectifs principaux :

- permettre à chaque commune d'être alimentée par une ressource en eau pérenne ;
- assurer à chaque unité de distribution, une ressource en eau de secours en cas de problème sur son captage.

La réflexion a été menée par secteur. Six secteurs ont été délimités. Ils recouvrent les bassins versants :

- bassin versant de la Gergogne ;
- bassin versant de la Grivette et du rû d'Autheuil ;
- bassin versant de la Nonette ;
- secteur de Lagny-le-Sec/ Le Plessis-Belleville - bassin versant de la Launette ;
- bassin versant de l'Automne ;
- secteur de Lévigren.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a identifié des **captages structurants**. Il s'agit d'une part des captages existants qui ont été retenus pour définir la nouvelle organisation de l'alimentation en eau potable du territoire, et d'autre part des captages à réaliser à l'emplacement des six forages d'essai effectués dans le cadre des études du schéma directeur d'alimentation en eau potable.



Le schéma directeur d'alimentation en eau potable propose donc, à partir de ces captages structurants, une nouvelle organisation de l'alimentation en eau potable. Un ordre de priorité de résolution des problèmes a été défini.

Outre la résolution des situations de non-conformité au regard de la potabilité de l'eau ou de la protection des captages d'eau potable, le schéma directeur d'alimentation en eau potable a également pour objectif d'offrir des solutions pour secourir les collectivités qui seraient obligées de suspendre la distribution de l'eau aux habitants suite à un accident, comme par exemple une pollution.

La réflexion engagée dans le cadre de ces études est à poursuivre afin de préciser certaines des solutions notamment pour le secteur de l'Automne (au niveau des communes de Vaumoise, Vauciennes, Russy-Bémont, Feigneux et du Syndicat intercommunal des eaux de Bonneuil-en-Valois) et également pour le secteur de la Nonette.

Dans tous les cas, les besoins pris en compte pour le dimensionnement des solutions sont à confirmer avant la réalisation des travaux.

#### RAPPEL

Les études du schéma directeur d'alimentation en eau potable ont fait l'objet d'une autorisation de programme adoptée par le Conseil communautaire le 31 mars 2005 pour un montant total de 1 023 520 € TTC, dont environ 440 000 € TTC pour la réalisation de dix forages d'essai.

Les études ont été financées à hauteur de 70 % de leur montant par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à hauteur de 10 % par le Conseil général de l'Oise. Les travaux de forage d'essai ont été subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau et à 50 % par le Conseil général.

### PRÉPARATION DE CONTRATS GLOBAUX

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, la Communauté de Communes étudie, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la mise en place d'un nouvel outil contractuel qui succèderait au contrat rural : le contrat global.

Il s'agit d'établir, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage du territoire, une programmation pluriannuelle d'actions visant à atteindre le bon état des masses d'eau des unités hydrographiques du territoire : Automne, Nonette, et affluents de l'Ourcq ; ceci conformément à la directive cadre européenne (DCE) de 2001, à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, et au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie (SDAGE) approuvé le 29 octobre 2009.

Ce projet est étudié depuis 2009 en concertation avec les structures porteuses des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), à savoir : le Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA) et la Communauté locale de l'eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette (CLENAL) devenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Syndicat interdépartemental du Sage de la Nonette (SISN).

Finalement, seule la préparation du contrat global de l'Automne devrait aboutir à une signature fin 2011 - début 2012. Il permettra la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du bassin-versant de l'Automne. L'animation de ce contrat global sera mise en œuvre par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Automne (SAGEBA).



### SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le SPANC de la Communauté de Communes est géré en régie avec des prestations de service depuis 2006. Suite à l'arrivée à échéance du délai d'exécution du premier marché public des prestations de contrôle à la fin du mois d'octobre 2010, un nouveau marché a été passé avec la société VEOLIA Eau. Rappelons que, de 2006 à octobre 2010, les contrôles ont été réalisés par la société SAUR. En 2010, le SPANC a effectué les contrôles des installations d'assainissement non collectif suivants :

- **Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif neufs ou réhabilités.**

Ce contrôle est obligatoire pour toutes les constructions nouvelles ; il est préférable qu'il soit effectué parallèlement à l'instruction des demandes de permis de construire. En 2010, environ 26 contrôles de conception-implantation et 22 contrôles de bonne exécution ont été réalisés.

- **Contrôle diagnostic dans le cadre des ventes immobilières.** 73 contrôles de ce type ont eu lieu à la demande des vendeurs ou des propriétaires. Le diagnostic établi à l'issue de ce contrôle est devenu obligatoire pour toutes les ventes immobilières depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En outre, le SPANC a été associé par la commune d'Autheuil-en-Valois au suivi du programme de réhabilitation de 115 installations d'assainissement non collectif. Les premiers chantiers ont démarré en octobre 2010 et vont se poursuivre en 2011.

Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2010 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Enfin, en décembre 2010, la Communauté de Communes a établi avec VEOLIA la programmation du **contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien des assainissements non collectifs existants** d'environ 4 000 installations sur les deux prochaines années, 2011 et 2012.



# 09 Les équipements sportifs



Gymnase intercommunal de Nanteuil-le-Haudouin. © CCPV

## Les gymnases

La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, le gymnase Jules Michelet à Crépy-en-Valois et le gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin.

L'entretien courant et la surveillance de chaque gymnase sont assurés par un gardien (à Crépy-en-Valois, il est secondé par un gardien de la ville).

En 2010, les trois gymnases intercommunaux ont été utilisés 4 400 heures par les collèges (soit 42 heures en moyenne par semaine scolaire et par site).

La CCPV met également ces équipements à disposition d'associations sportives (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique...) pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des compétitions de niveau départemental, régional voire national.

Afin de mieux garantir la conformité et le confort d'utilisation de ses gymnases, la CCPV a défini un nouveau règlement intérieur qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Celui-ci est affiché à l'entrée de chacune des trois structures. Il peut y être consulté ou transmis sur simple demande écrite ou par courriel aux services à la population de la CCPV. Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelé et les vérifications techniques des installations ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

Lors du premier semestre de cette année 2010, un état des lieux technique complet des trois gymnases a été effectué par un cabinet d'architecture, permettant de mieux prioriser les opérations de maintenance et les réparations dans divers corps d'état. Dès le deuxième trimestre 2010, la CCPV s'est engagée dans une série d'interventions d'entretien de ces structures, souhaitant en améliorer les conditions d'accueil des collégiens et des associations du Valois.

## Le Centre aquatique du Valois

Le premier trimestre 2010 a été consacré à la conclusion de la négociation de délégation de service public et à la préparation de l'ouverture. Moultes réunions ont eu lieu pour organiser les plannings avec tous les partenaires (Éducation nationale, communes, associations...). Du mardi 6 avril, date d'ouverture au public du Centre aquatique, au 31 décembre 2010, la fréquentation du public s'élève à 151 359 entrées.

Ainsi, concernant l'accueil des scolaires (niveaux primaire et secondaire), 18 729 élèves ont pu bénéficier des cours de natation dispensés par l'équipe du Centre aquatique, fidèlement aux orientations pédagogiques définies par l'Éducation nationale dans le cadre de l'apprentissage des activités nautiques.

Il est à noter que la CCPV assure la maîtrise d'œuvre et la prise en charge financière du transport des élèves du cycle primaire du Valois vers le Centre aquatique.

De nombreuses associations bénéficient de l'accès au Centre aquatique pour leurs entraînements, ainsi que pour l'accueil de compétitions.

Parallèlement, l'année 2010 aura vu la mise en place de diverses animations thématiques, dont la fréquentation a montré l'intérêt du public pour ces manifestations événementielles.



Le Centre aquatique du Valois a été inauguré le 17 septembre 2010. © CCPV

# Le soutien à la vie associative

## 10

Le Conseil communautaire du 26 mars 2009 a voté la modification des critères d'attribution des subventions en faveur des associations, selon les modalités suivantes :

- être constitué en association ;
- présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié ;
- présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, il est à noter que les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Valois. C'est par sa compétence « équipements sportifs » que la CCPV soutient largement les associations sportives par la mise à disposition de ses gymnases.

Le formulaire de demande de subventions est à télécharger sur le site [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr), onglet « actions, services et projets », rubrique « culture, vie associative ».

Au titre des associations diverses, des centres sociaux et des projets de territoire, 25 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2010.

Au-delà de son soutien financier aux associations du Valois, la CCPV assure également la gestion de la rubrique associations de son site internet. En effet, la présentation des associations, de leurs actions ou manifestations permet de promouvoir les activités culturelles, sportives, économiques et sociales du territoire.

### Liste des associations subventionnées en 2010

Sport Libre	7 000 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Scènes en Valois	800 €
Foyer Rural Valois Multien	1 500 €
Automne Villages	3 000 €
FSE Collège Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	2 884 €
FSE Collège Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	2 456 €
FSE Collège Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	2 760 €
FSE Collège Marcel Pagnol Betz	1 724 €
ANESI Collège Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	1 599 €
Aux cuivres citoyens ! MJC Feigneux	1 700 €
Des livres et vous ! MJC Crépy-en-Valois	4 750 €
Jours de Fêtes ! MJC Feigneux	2 000 €
Les costards ! MJC Feigneux	3 000 €
Les ADEX	2 000 €
Société Histoire et archéologie Valois	500 €
Usines à danses	12 500 €
Office de tourisme Crépy-en-Valois	5 250 €
Musée de l'archerie et du Valois	3 000 €
Théâtre jeune public MJC Crépy-en-Valois	9 000 €
Office de tourisme Ermenonville	1 420 €
Centre Social de Crépy-en-Valois	15 000 €
Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin	15 000 €
Centre Social Rural de Betz	15 000 €
Mission Locale Inter territoire Oise Sud	84 400 €
Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation	100 000 €



# 11 L'animation culturelle

## Les interventions en milieu scolaire

L'équipe se maintient à cinq intervenants, titulaires d'un DUMI<sup>1</sup> ou d'un DE<sup>2</sup>.

Les postes se définissent comme suit :

Soline Boursier	: 18 h hebdo
Michel Korzec	: 15 h hebdo
Brigitte Verriez	: 15 h hebdo
Anne Chevalier	: 6 h hebdo
Corinne Flament	: 12 h hebdo

Au niveau des statuts, l'équipe compte deux contrats en CDI, un contrat de contractuel, deux contrats de titulaire. Le poste de sixième intervenant n'a pu être pourvu. Un nouvel appel à candidature sera lancé en mai 2011 afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes.

Les interventions scolaires continuent à bénéficier d'une dérogation de l'inspection concernant les classes maternelles à condition d'imaginer des projets sur des périodes courtes de l'année.

Pour cette année scolaire 2010/2011, les interventions ont lieu dans 28 communes du territoire, soit :

- **canton de Crépy-en-Valois :**  
6 communes - 9 écoles  
25 classes primaires et 3 maternelles
- **canton de Nanteuil-le-Haudouin :**  
10 communes - 10 écoles  
35 primaires et 5 maternelles
- **canton de Betz :**  
12 communes - 12 écoles  
21 primaires et 2 maternelles

L'ensemble représente un total de 2 400 enfants concernés chaque semaine.

Ces interventions donnent souvent lieu à des spectacles dont nous faisons tout notre possible pour les distinguer des fêtes et kermesses de fin d'année, manifestations utiles à la vie de l'école mais qui présentent rarement de bonnes conditions d'écoute notamment.

## Les ateliers extra scolaires

Ces ateliers d'initiation à la musique sont menés par la même équipe d'intervenants que pour les interventions en scolaire. Ils s'organisent grâce à des partenariats multiples :

- structures d'activités extrascolaires au sein de l'école ; MJC de Feigneux ;
- commune de Marolles ;
- écoles souhaitant organiser le temps entre la cantine et la reprise des cours ;
- relais assistantes maternelles ;
- crèche ;
- maison de l'enfance ;
- halte-garderie.

Ces ateliers permettent une sensibilisation au niveau de la toute petite enfance et touchent un public qui ne viendrait peut-être pas spontanément à la musique. D'autres partenariats sont toujours en développement.

Les deux intervenants plus spécialisés sur les activités petite enfance, Michel Korzec et Brigitte Verriez, ont cette année monté un spectacle pour les fêtes de Noël « *Le sac à malices* », spectacle destiné aux tout-petits autour de chansons et de l'histoire d'un petit garçon. Ce spectacle a été donné une dizaine de fois dans les différentes structures de la petite enfance.

## Les MusiVales



Les MusiVales verront leur huitième année d'existence s'achever en juin 2011. Le niveau artistique des manifestations continue à être élevé proposant des programmes très accessibles et des échanges culturels le plus ouvert sur le monde. La fréquentation est d'une moyenne de 120 personnes par manifestation. Pour cette rentrée 2010, les abonnements s'orientent de plus en plus vers des « pass » c'est à dire des abonnements pour l'ensemble de la programmation. Le rythme des manifestations reste en moyenne d'une par mois.



Orchestre de Picardie  
11 juin 2010, Crépy-en-Valois.  
© CCPV, D.Kinic



Le Festin de la Marquise  
15 janvier 2010, Péroy-lès-Gombries.  
© CCPV, D.Kinic

## Voici le résumé des manifestations en 2010 :

**15 janvier 2010 :** Péroy-lès-Gombries - « Le Festin de la Marquise », spectacle théâtre et musique réalisé par les intervenants dumistes de Bondy

**31 janvier 2010 :** Le Plessis-Belleville - « Le Président » opérette satyrique de George et Ira Gerschwinn

**13 mars 2010 :** Le Plessis-Belleville - centre EGB - Trio Smetana

**8 mai 2010 :** Ver-sur-Launette - Trios avec clarinette Brahms et Beethoven - D. Vidal, clarinettiste

**11 juin 2010 :** Crépy-en-Valois - Orchestre de Picardie - Hommage à M. Landowski - Direction : Christophe Mangou

**20 juin 2010 :** Ermenonville - Parc Jean-Jacques Rousseau Orchestre des Musiciens du Valois direction Andreï Chetvchouk

**18 septembre 2010 :** Crépy-en-Valois - création dans le cadre des 35 Clochers en vallée de l'Automne « Gaïaqua, l'Eau de la Terre » Théâtre et musique

**3 octobre 2010 :** Fresnoy-la-Rivière, église de Pondron - Quintette de cuivres Magnifica avec la soprano Shigeko Hata

**20 novembre 2010 :** Lévignen - Quatuor Alba et Marie-Christine Barrault, correspondance entre les œuvres de Chopin et de Schumann

**11 décembre 2010 :** Rosoy-en-Multien - nouvelle création des Costards « Rosie Forever »

Le partenariat avec l'Orchestre de Picardie se poursuit encore à ce jour avec ses actions dans les collèges et les lycées du Valois.

De nouveaux lieux ont été proposés dans la programmation tels que les communes de Ver-sur-Launette et de Rosoy-en-Multien ainsi que l'église de Pondron tout juste restaurée.



Le Président  
31 janvier 2010, Le Plessis-Belleville.  
© CCPV, D.Kinic

# développement

# Le touriste

12



## Le projet « Randonnées en Valois »

Depuis 2006, la CCPV met en place des sentiers de randonnées sur le territoire du Valois. Ces sentiers sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Sept sentiers sont achevés : Les clochers en Vallée de l'Automne, Le marais de Bourneville, Les ruines de Champlieu, Les marais de Feigneux et Pondron, De l'Automne à la Sainte-Marie, L'abbaye royale de Chaalis et le Bois du Roi. Six d'entre eux bénéficient d'un panneau à l'entrée du parcours et de brochures descriptives disponibles dans les mairies, à l'office de tourisme (OT) de Crépy-en-Valois et d'Ermenonville, et sur les sites Internet des différentes structures.

En 2010, suite à la validation technique des sentiers par le Comité départemental du tourisme (CDT), la CCPV a contacté les différentes communes concernées pour leur demander leur validation du sentier. Une fois les délibérations et les conventions signées par les communes, les dossiers complets peuvent être présentés en commission permanente du Conseil général.

En 2010, cinq sentiers ont donc été inscrits au PDIPR :

- Autour du château de Versigny ;
- La haute vallée de l'Automne ;
- Le parcours nature à Lévigien ;
- Boucle dans les Gombries ;
- Panorama sur le Multien.

En 2010, trois de ces sentiers ont fait l'objet d'une promotion avec l'édition de brochures : *Autour du château de Versigny*, *La haute vallée de l'Automne* et *Le parcours nature à Lévigien*.

Le tableau ci-dessous vous présente l'état d'avancement du projet.

Nom du sentier	Communes concernées	Inscription au PDIPR	Édition des brochures	Installation des panneaux d'entrées de parcours
Les clochers en Vallée de l'Automne		2006	2007	2007
Le marais de Bourneville		2006	2007	2007
Les ruines de Champlieu		2006	2007	2007
Les marais de Feigneux et Pondron		2006	2007	2007
De l'Automne à la Sainte-Marie		2006	2007	2007 (provisoire) 2011 (définitif)
L'abbaye royale de Chaalis		2006	2007	2007 (panneaux) 2011 (visuel)
Bois du Roi		Réalisé par le CRPF	2011	Mis en place par le CRPF
Autour du château de Versigny	Versigny	2010	2010	2010 (panneaux) 2011 (visuel)
La haute vallée de l'Automne	Veze	2010	2010	2010 (panneaux) 2011 (visuel)
Le parcours nature à Lévigien	Lévigien Rouville	2010	2010	2010 (panneaux) 2011 (visuel)
Panorama dans le Multien	Acy-en-Multien	2010	2011	2010 (panneaux) 2011 (visuel)
Boucles dans les Gombries	Boissy-Fresnoy Betz	2010	2011	2010 (panneaux) 2011 (visuel)
Les montagnes d'Auger	Auger-Saint-Vincent Fresnoy-le-Luat	Janvier 2011	2011	2010 (panneaux) 2011 (visuel)
Autour de la vallée de la Grivette	Antilly Étavigny Boullarre Thury-en-Valois	2011	2011	2010 (panneaux) 2011 (visuel)
Sur les pas de Saint Vaast	Cuvergnon Bargny Ormy-le-Davien	2011	2011	2010 (panneaux) 2011 (visuel)

## La Voie verte

Une voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

En février 2010, la CCPV a voté une autorisation de programme pour un montant de 2 262 307 € TTC.

Pour commencer les dernières études nécessaires avant les travaux d'aménagement, la CCPV a choisi un maître d'œuvre : SEGIC Ingénierie, qui aura jusqu'au printemps 2012 pour réaliser les missions suivantes :

- dossier d'étude d'impact ;
- dossier d'incidence Natura 2000 (pour les zones où cela est nécessaire) ;
- dossier de la commission des sites (pour les zones où cela est nécessaire) ;
- dossier pour les architectes des bâtiments de France (pour les zones où cela est nécessaire) ;
- dossier pour l'enquête publique ;
- mission de la loi MOP : études d'avant-projet, études de projet et assistance pour la passation des contrats de travaux (définition précise et chiffrée du projet d'aménagement de la voie).

En 2011, les élus de la CCPV seront donc amenés à valider, ou à modifier, le projet proposé par SEGIC Ingénierie à chaque phase de leur mission.

Dans le même temps, la CCPV a lancé un marché de débroussaillage de la voie (sur une largeur de trois mètres) et de bornage. Ces travaux vont permettre d'obtenir des plans précis des parcelles acquises en 2009.



Le soutien

# aux communes

## La Voirie

Les travaux de réfection de voirie programmés en 2009 ont été finalisés en 2010. Ce sont douze communes qui ont bénéficié de ce marché groupé pour un montant total de 154 807,73 € TTC.

Au regard des observations formulées par la Chambre régionale des comptes, à l'issue de son contrôle en avril 2009, ce marché marque la fin des traditionnelles « réalisations sous mandat des communes » auxquelles la Communauté de Communes avait recours pour justifier la passation de marchés groupés d'entretien de voirie.

En effet, ce mécanisme n'est pas permis pour les établissements publics de coopération intercommunale comme le nôtre, qui sont régis par le principe de spécialité. Notre champ d'action en matière de marché est ainsi limité aux seules compétences déléguées par les communes, qui font l'objet d'une inscription dans nos statuts.

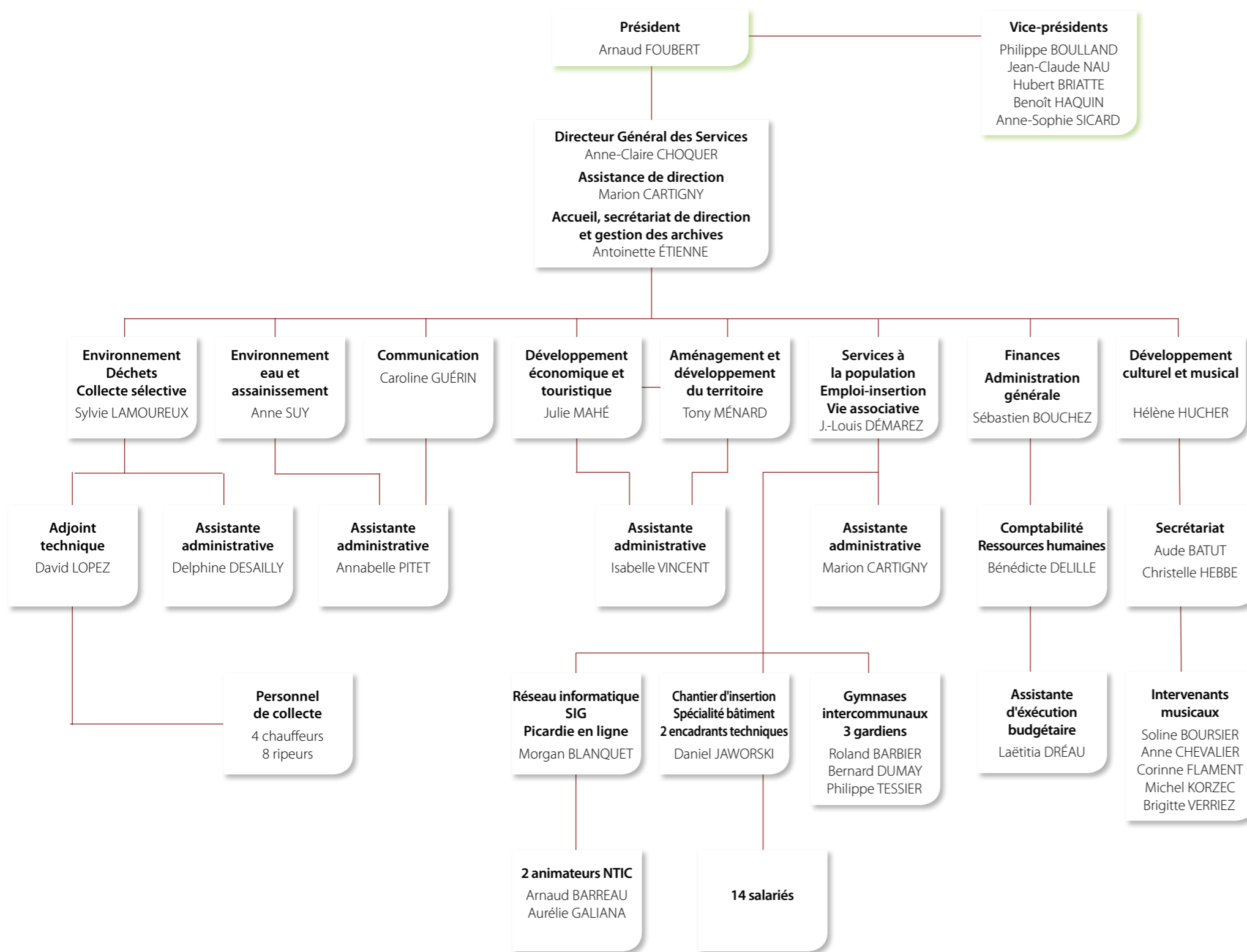
## Le secours incendie

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de première intervention (CPI) basé à Bregy.

Pour l'année 2010, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 629 789 € (1 624 607 € pour le SDIS, et 5 182 € pour le CPI de Bregy). Cela représente une augmentation de 2,01 % par rapport à l'année précédente.



# organigramme



Les instances

## de la CCPV

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de cent un délégués, désignés par les conseils municipaux des communes membres.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des cinq vice-présidents et de quinze conseillers délégués, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire.

### LE PRÉSIDENT

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

### LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau. Outre la commission d'appel d'offres et le comité de suivi du schéma directeur et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire et tourisme ;
- commission culture, services à la population et aux communes, associations ;
- commission travaux, constructions, logement ;
- commission environnement, déchets, énergies ;
- commission eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission communication.

### DES CHIFFRES QUI PARLENT...

En 2010 :  
5 réunions du Conseil communautaire  
9 réunions du Bureau communautaire

14

Les compétences

## de la CCPV

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponible sur simple demande auprès de la CCPV) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace ;
- développement économique ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- action touristique ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population (logement, transport...).

# 15

Les services

## administration générale, finances, personnel

Le service administratif et financier est en charge des trois pôles d'activités suivants : juridique, financier et gestion des ressources humaines. Trois personnes composaient ce service en 2010. Le recrutement d'une quatrième personne, autorisée par le Conseil communautaire de mars 2010, n'est intervenu qu'en février 2011, au terme d'une réflexion sur la réorganisation du service.

En 2010, l'activité du service s'est principalement traduite par :

- la préparation et le suivi des réunions des instances délibérantes (80 délibérations en 2010, 92 arrêtés, 15 contrats de droit public et avenants, 9 comptes rendus de réunions du Bureau communautaire, 5 comptes rendus de réunion du Conseil communautaire) ;
- le montage ou l'aide au montage des marchés publics (11 marchés à procédure adaptée, et 4 marchés formalisés) ;
- l'appui aux responsables de service pour le montage des plans de financement des projets et la sécurisation des procédures ;

- le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules ;
- l'élaboration des prospectives budgétaires ;
- l'élaboration du budget principal, des budgets annexes du BIL et du SPANC, des décisions modificatives, des comptes administratifs respectifs ;
- l'exécution budgétaire (1 746 mandats et 268 titres de recettes) ;
- le suivi des lignes de trésorerie ;
- le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions (y compris FRAPP pour les projets des communes) ;
- le traitement de 75 bulletins de paie et d'indemnités en moyenne par mois ;
- la gestion des carrières et des formations ;
- le suivi des arrêts maladie, visites médicales, des congés, la mutuelle, le CNAS... ;
- SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin : halte garderie itinérante.

		Section de fonctionnement C.A. 2010		Section d'Investissement C.A. 2010		Résultats du C.A.
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
MOYENS GÉNÉRAUX	Direction, Coordination	441 185,88	11 134 222,10	4 601 243,46	1 013 531,31	
	Administration générale	348 188,88	0,00	5 671,38	88,69	
	Communication	94 760,14	0,00	1 088,28	69,44	
	<b>Sous total</b>	<b>884 134,90</b>	<b>11 134 222,10</b>	<b>4 608 001,12</b>	<b>1 013 669,44</b>	
SOUTIEN AUX COMMUNES	Incendie	1 627 967,59	603,68	1 822,14	282,10	
	Gymnases, Collèges	226 888,48	19 036,42	389 091,30	394,56	
	Eau, Assainissement	81 514,37	36 195,65	439 970,00	274 764,00	
	Ordures ménagères	4 864 779,79	96 575,38	220 543,05	132 929,05	
	Voirie	0,00	154 807,73	0,00	0,00	
	<b>Sous total</b>	<b>6 801 130,23</b>	<b>307 218,86</b>	<b>1 051 426,49</b>	<b>408 369,74</b>	
DÉVELOPPEMENT LOCAL	Associations	83 723,00	0,00	0,00	0,00	
	Picardie en Ligne	96 866,30	21 600,00	0,00	0,00	
	Associations culturelles	40 620,00	0,00	0,00	0,00	
	Culture, Ensemble musical	550 381,24	169 531,24	20 375,86	882,25	
	Tourisme et Patrimoine	37 026,93	8 982,00	508 313,29	19 973,20	
	Piscine	1 000 201,05	234 685,39	1 735 423,34	5 528 989,07	
	Valois mobilité	93 773,18	8 000,00	0,00	0,00	
	CSR / CAT	34 711,77	76 572,00	552 189,34	500 967,92	
	Enfance, Jeunesse	150 353,41	0,00	125,00	0,00	
	Chantier École MEEF	336 832,54	199 394,42	2 008,06	441,59	
	Logement	24 422,87	18 763,80	7 774,00	0,00	
	Observatoire	34 642,14	0,00	0,00	0,00	
	Aménagement, SCoT	149 573,52	37 983,58	586,27	0,00	
	Développement économique	175 486,58	0,00	4 085,53	0,00	
	<b>Sous total</b>	<b>2 808 614,53</b>	<b>775 512,43</b>	<b>2 830 880,71</b>	<b>6 051 254,03</b>	
<b>Total général</b>	<b>10 493 879,66</b>	<b>12 216 953,39</b>	<b>8 490 308,32</b>	<b>7 473 313,21</b>	<b>706 078,62</b>	
	Avec restes à réaliser		671 792,00	1 195 316,00		
<b>Total général</b>	<b>10 493 879,66</b>	<b>12 216 953,39</b>	<b>9 162 100,32</b>	<b>8 668 629,21</b>	<b>1 229 602,62</b>	

# 16

La

## communication externe

Le service de la communication de la CCPV est chargé de proposer et de mettre en œuvre le plan de communication institutionnelle de la collectivité. Il apporte également assistance et conseil aux services dans leur démarche communicationnelle et veille à la cohérence des messages que l'institution diffuse à l'extérieur.

Les activités principales du service sont : la conception et le suivi de fabrication des publications, l'organisation des manifestations évenementielles, les relations avec les médias, le suivi du site internet.



Le service est composé d'une responsable à temps complet et d'une assistante administrative à mi-temps. Il bénéficie de l'aide technique ponctuelle d'un agent pour la mise à jour du site internet.

La commission communication de la CCPV est présidée par Daniel Léger, maire de Lévigney.

### PUBLICATIONS 2010

- **Valois la lettre** (support d'information pour les habitants) : 3 numéros parus
  - Mars : numéro spécial Centre aquatique du Valois (4 pages)
  - Avril : numéro spécial SCoT (4 pages)
  - Août : dossiers budget et développement économique (8 pages)
- **La lettre aux élus** : 1 numéro paru (4 pages) en juillet
- **Rapport d'activité des services 2009** : paru en septembre (28 pages)
- **Plan du territoire** : paru en décembre.

### PUBLICATIONS POUR LES SERVICES

- Développement économique : plaquette de présentation
- Espace Valois Entreprendre, pépinière d'entreprises : plaquette de présentation, affiche et chemise.

### MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES

- Les 10 ans de la pépinière d'entreprise Espace Valois Entreprendre (Le Plessis-Belleville, 2 février)
- Journée Portes ouvertes au Centre aquatique du Valois (Crépy-en-Valois, 3 avril)
- 2<sup>e</sup> Assises du transport et de la mobilité (Crépy-en-Valois, 2 juillet)
- Inauguration du Centre aquatique du Valois (Crépy-en-Valois, 17 septembre)
- Rencontres économiques du Valois (Le Plessis-Belleville, 16 décembre).

### RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

- Mise en place d'un fichier médias à l'échelle de l'Oise + quelques supports nationaux
- 6 communiqués de presse
- 5 dossiers de presse

### SITE INTERNET

- Mise à jour hebdomadaire
- Fréquentation annuelle 2010 : - 62 052 visiteurs  
- 206 139 pages vues



## Communauté de Communes du Pays de Valois

**37 bis rue Gambetta  
60440 Nanteuil-le-Haudouin**

Téléphone : 03 44 88 05 09

Télécopie : 03 44 87 67 81

e-mail : [info@cc-paysdevalois.fr](mailto:info@cc-paysdevalois.fr)

[www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

### Horaires

**Lundi, mardi :**

8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 45

**Mercredi, jeudi :**

8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30

**Vendredi :**

8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30

### Établie à Nanteuil-le-Haudouin, la CCPV est actuellement répartie sur trois sites :

#### 37 bis rue Gambetta :

Accueil

Présidence

Direction générale des services

Services à la population

Communication

Aménagement et développement  
du territoire

Développement économique

Patrimoine, tourisme

Environnement : eau et assainissement

#### 7 rue de la Couture :

Environnement : déchets

Service financier

Administration générale

Ressources humaines

#### 32 rue Gambetta :

Service culturel et musical

